SEMINAIRE SAINT CHAMOND

Terres en villes

SOMMAIRE

Ouverture du séminaire

Séquence 1. Démarche départementale

Séquence 2. Gouvernance et démarche locales

Séquence 3. Projet et programme d’action

ARCHER Aurélie, Saint-Etienne Métropole

ASSENS Philippe, conseil général des Pyrénées Orientales

AUBIN David, chambre d'agriculture de Savoie

BARNIER François, conseil général des Pyrénées Orientales

BARREAU Dominique, Nantes Métropole

BARTHES Carole, SUACI Alpes du Nord

BAUDIN Bernard, CETA d'Aubagne - chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

BERARDOZZI Diane, conseil général de Seine et Marne

BERGER Lionel, DDT de la Loire

BERTHO Soizic, conseil général de Moselle

BERTRAND Nathalie, CEMAGREF

BILLAUD Fabien, CREN Rhône-Alpes

BLAIRE Aurore, chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine

BOBILLON Sébastien, Saint-Etienne Métropole

BONNAND Maurice, Saint-Etienne Métropole

BONNEFOY Serge, Terres en Villes

BONNEVIALLE Marie, IPAMAC

CHABERT Bruno, conseil général de l'Hérault

CHAMBON Jean Louis, commune de Canohès

CHAMBON-ROUVIER Sandrine, conseil général du Rhône

CHAMPAILLER Caroline, parc naturel régional du Pilat

CHENAL Bertrand, chambre d'agriculture de l'Ain

CHENAUD Benjamin, conseil général de la Loire

CORBAL Jean-Luc, chambre d'agriculture du Rhône

CORMEAIS-THOMIN Raphaëlle, CEMAGREF Grenoble

COUBE Jean-Marc, CAUE de l'Eure

DASSONVILLE Alain, Ingénieur général du corps du GREF

DAUPHIN Sandrine, SICOVAL

DEJOUX Mylène, pays du Forez

DELATTRE Frédéric, communauté d’agglomération du pays voironnais

DELEFOSSE Stéphanie, chambre d'agriculture de la Loire

DUVAL François, Saint-Etienne Métropole

DUVERNOIS Charlène, communauté de communes des Monts du Pilat

EPINAT Joël, conseil général de la Loire

ETIENNE Janine, conseil général de l'Hérault

EUGENE Isaline, chambre d'agriculture du Doubs

FABRE Denis, conseil général de l'Isère

FERREIRA Nathalie, CETA d'Aubagne

FONTES Céline, chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

FRERY Marie, chambre d'agriculture de la Loire

GACON Michel, communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile

GARDET Sandrine, PNR du Pilat

GARIN Hervé, chambre d'agriculture du Rhône

GARCIA Marie-Pierre, DDT de la Loire

GAUTRON Hélène, SCoT des Monts du Lyonnais

GENEYS René, commune de Saint-Paul-en-Jarez

GERMAIN Nolüen, Lille Métropole communauté urbaine

GIBERT Hélène, DRAAF de Rhône-Alpes

GIRAUD Jean Baptiste, Ancien vice-président du conseil général de la Loire

GIRAUD Emmanuel, SEPAL

GIRAUDY Bernard, Terres de Liens

GOUTELLE Jean-Sylvain, chambre d'agriculture de l'Isère

GRAINDORGE Joël, communauté d’agglomération du pays voironnais

GUILLAUME Lucie, communauté d’agglomération du pays viennois

GUILLOU Anne-Sophie, CARENE

GUYOT Rémy, commune de Saint-Christo-en-Jarez

HUBER Julien, communauté urbaine de Strasbourg

JABRIN Michel, PNR du Pilat

JOUALONG Catherine, chambre d'agriculture de Savoie

JULLIEN Bruno, AURAN

KIZIRIAN Philippe, Maire de Saint-Chamond

LANGLET Laëtitia, pays de Rennes

LAPERRIERE Fanny, communauté de communes des Monts du Pilat

LEGENDRE Jean Pierre, Nantes Métropole

LEGER Christine, Agrotec/CEMAGREF

LEGER Yann, SAFER Rhône-Alpes

LERAS Gérard, région Rhône-Alpes

LESOURD Mikael, SAFER Rhône-Alpes

LOEB Thierry, ADAYG

LOMBART Anne-Catherine, conseil général de la Drôme

LONCHAMPT Frédéric, communauté urbaine de Strasbourg

LOUVRIER Delphine, CERF Rhône-Alpes

MAHE Alexandra, Lille Métropole communauté urbaine

MAISONS Jean-Michel, AUDELOR

MAITRALLET Lise, CERF Rhône-Alpes

MAKEEFF Virginie, communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile

MARLY Jean, CERTU

MARTIN Jacky, conseil général de Loire Atlantique

MARTIN Lionel, CPA

MAZET Philippe, SAFER de la Loire

MIVIERE Roland, Perpignan Méditerranée

MONTAGNIER, conseil général de l’Isère

MOREL Marielle, communauté d’agglomération du pays viennois

MORRIER Alexis, région Rhône-Alpes

MOULIN Gilles, ADAYG

MOYON Patrice, Ouest-France

NANTAS Hervé, Agriculteur de Saint-Chamond

NOCOD Olivier, syndicat mixte du pays de l'Ardèche verte

NORMAND-SECOND Maéva, Chambéry Métropole

PETIAU Jean-Marie, Ecosys

PIEL Marie-Pierre, conseil général du Doubs

PIGANIOL Cécile, Grand Besançon

PIRES Vanessa, chambre d'agriculture de Savoie

PITIOT Raymond, Agriculteur de Saint-Paul-en-Jarez

PRIVAT Stéphanie, conseil général de Gironde

QUITTARD Nicolas, Saint-Etienne Métropole

RAMPAL Gérard, communauté d’agglomération du pays d’Aubagne

REBERT Odette, commune de Sainte-Croix-en-Jarez

RIOCREUX Christophe, EPURES

ROBERT Carole, APCA

ROBERT Philippe, commune de Saint-Chamond

ROCH Laurence, DDT de la Loire

ROCHE Bernard, commune de Saint-Chamond

SCHEMOUL Eric, conseil général des Bouches-du-Rhône

SCHELLENBERGER Gilles, chambre d'agriculture du Doubs

SEIGLE VATTE Gérard, Terres en Villes

SOARES Cécile, Saint-Etienne Métropole

SPAAK Dorian, Terres et Cité

TETILLON Pauline, Terres en Villes

TEZENAS DU MONTCEL Laure, chambre d'agriculture de l'Hérault

THEROND Martine, communauté d'agglomération pays d'Aubagne et de l'Etoile

TOCQUER Pascal, CAP LORIENT

VANDENABEELE Sandrine, chambre d'agriculture de l'Eure

VARGAS Lilian, ADAYG

VAXELAIRE Marie, Metz Métropole

VENTRON Jocelyne, commune d'Aubagne

VERDIER Pascal, Rennes Métropole

VERNAY Bernard, chambre d'agriculture de la Loire

VILLENEUVE André, chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

VIOU Claire, conseil général de Haute-Savoie

VIVIANI Axelle, Grenoble Alpes Métropole

Ouverture du séminaire

Introduction de Serge BONNEFOY, Secrétaire technique de Terres en Villes et modérateur du séminaire : Nous avons prévu des interventions d'ouverture des personnalités du département, de Terres en Villes et de Saint-Etienne Métropole. Nous travaillerons ensuite en trois séquences : la première sur la démarche départementale, la deuxième sur la gouvernance locale et la démarche locale, la troisième sur le projet et le programme d'action.

Sans plus tarder, je vais passer la parole, dans l'ordre, à ***Philippe KIZIRIAN***, Maire de Saint-Chamond, qui va nous accueillir dans sa belle commune.

Philipe KIZIRIAN, Maire de Saint-Chamond :

Merci pour le qualificatif belle commune. Je confirme : Saint-Chamond est une belle commune, une commune urbaine de 36 000 habitants et aussi une commune rurale. Je voudrais, d'abord vous saluer. J'espère que tout le monde a fait un bon voyage pour venir jusqu'ici. Je sais que quelques-uns d'entre vous ont eu quelques difficultés à stationner ; c'est un peu la rançon des grandes communes, où l'on essaye de favoriser les modes de déplacement doux et faire en sorte que la voiture, qui avait une place royale dans les communes urbaines, prenne de moins en moins de place, pour des modes de déplacement un peu différents. Je voudrais saluer tous mes collègues élus, en particulier les maires de l'agglomération ; je pense à ***Maurice BONNAND***, qui m'a fait l'honneur d'organiser ce colloque ici, à Saint-Chamond, puisque nous sommes l'un des premiers PAEN, en tout les cas d'envergure, qui a été signé en France. Je le remercie donc vivement pour cette attention. ***Rémi GUYOT*** aussi qui est un collègue maire d'une commune environnante, et tous les élus qui sont ici présents et que je ne connais pas. Je veux vous souhaiter la bienvenue ici, à Saint-Chamond.

Deux mots sur Saint-Chamond, pour ne pas être trop long. Une commune de 36 000 habitants, la deuxième commune de l'agglomération ; puisque l'on est entre nous, on va dire du département. S'il y a des Roannais, ils m'excuseront. Mais aussi une commune rurale par sa superficie, puisque l'on a une superficie qui est à peu près identique à celle de la Ville de Saint-Etienne. C'est un peu le poids de l'histoire, en 1964 Antoine PINAY, que certains d'entre vous doivent connaître, a réussi l'exploit de fusionner quatre communes en une seule. C'est la raison pour laquelle nous avons un territoire très, très vaste, avec encore à Saint-Chamond, j'y tiens, une cinquantaine d'agriculteurs en activité simple ou double activité.

Nous avons travaillé très longtemps sur le PAEN. Cela a été un travail très intéressant avec les agriculteurs, le département et tous les acteurs de l'urbanisme. Mais aussi sur le PLU, qui inclut des problématiques liées au développement durable, sur des problématiques liées aussi à la préservation des espaces verts, des espaces agricoles. Je suis convaincu qu'il faut aujourd'hui préserver cet outil, qui est à la disposition des agriculteurs, ces espaces verts. Cela a été un travail assez délicat, difficile, puisque nous avons divisé par un facteur 6 la superficie potentiellement constructible. C'est-à-dire que l'on est passé de 350 ha à simplement 80 ha. Autant vous dire que ce travail a été difficile, puisqu'il a fallu dire à des

gens : votre terrain, qui était potentiellement constructible, ne va plus l'être. Il est beaucoup plus facile de dire : votre terrain va être constructible ; parce que la personne voit un peu le tiroir-caisse, et l'élu voit le bulletin dans l'urne. L'inverse est un peu plus problématique. Je crois que l'on doit aujourd'hui prendre nos responsabilités politiques pour organiser notre territoire, non seulement aujourd'hui, mais demain. Cela passe par des décisions comme celle-ci.

Vous dire encore une fois que je suis très heureux de vous accueillir à Saint-Chamond. Soyez les bienvenus ici. Vous êtes chez vous. J'espère que les travaux seront très intéressants, les échanges aussi, et très fructueux. Merci.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci Monsieur le maire, d'avoir respecté les délais et d'avoir présenté votre commune. Nous allons maintenant passer la parole aux organisateurs du séminaire. Monsieur ***Gérard SEIGLE-VATTE***, Co-président de Terres en Villes, Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère et de la Chambre régionale Rhône-Alpes.

Gérard SEIGLE-VATTE, Co-président de Terres en Villes, Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère et de la Chambre régionale Rhône-Alpes :

Monsieur le maire, merci de nous accueillir dans votre belle ville de Saint-Chamond. C'est vrai que c'est un peu difficile pour se garer. On est quelques-uns à sûrement être un peu mal garés. Peut-être vous appellera-t-on dans quelques jours… vous voyez ce que je veux vous dire. Plaisir aussi d'être à Saint-Chamond parce que, vous l'avez évoqué, Saint-Chamond c'est le souvenir d'un grand Argentier national, avec Antoine PINAY ; on a tous le souvenir d'Antoine PINAY. Je voudrais aussi remercier ***Maurice BONNAND*** de nous accueillir dans cette communauté d'agglo, ainsi que tous les autres élus du conseil général chargés de l'agriculture du département de la Loire et tous les autres élus présents.

On ne m'a donné que cinq minutes ; je vais donc essayer de faire court. Terres en Villes, en quelques mots, c'est 22 agglomérations sur le territoire français ; c'est aussi 22 chambres d'agriculture, puisque vous savez que pour adhérer à Terres en Villes, il faut un binôme communauté d'agglo et chambre d'agriculture. Avec un certain nombre de missions, dont une des missions principales est de travailler sur le foncier au sens large, SCoT, PAEN. En Rhône-Alpes il y a aujourd'hui quatre communautés d'agglo qui sont dans Terres en Villes : Saint-Etienne où nous sommes aujourd'hui, Lyon, Chambéry et Grenoble. Je voulais aussi vous remercier, Mesdames, Messieurs de participer très largement à ce chantier, qui nous réuni aujourd'hui. Il est pour nous extrêmement important, extrêmement intéressant. Je salue aussi ***Alain DASSONVILLE***, qui était un petit peu le porteur des PAEN au niveau des instances nationales.

Je pense que l'on a une volonté extrêmement forte à Terres en Villes de nous impliquer, aussi de vous demander de vous impliquer dans les PAEN dans vos territoires. Parce qu'il nous semble que c'est aujourd'hui l'un des éléments majeurs de protection du foncier. Vous l'avez évoqué à l'instant, Monsieur le maire. La difficulté, je le comprends tout à fait, pour des élus de gérer le foncier dans leur commune. Je dirai aussi, au passage, je ne sais pas si vous l'avez mis en discussion dans la communauté d'agglo de Saint-Etienne Métropole, au risque de heurter quelques maires qui sont ici, que la gestion du foncier au niveau de la

commune pour nous est de l'histoire ancienne. Je pense que le document d'urbanisme doit se gérer au niveau de l'intercommunalité. C'est nettement plus facile pour nous tous en fin de compte, y compris pour les maires. Il y a, premièrement, moins de contacts directs, vous avez évoqué le problème des élections, j'en sais quelque chose aussi. Je pense qu'il n'y a pas de raison que l'on n'ait pas aujourd'hui un document plus large au niveau de l'urbanisme que le document de la commune ; parce que je pense que c'est un peu rétréci, y compris quand on veut avoir un certain nombre d'éléments d'équipement. Cela fait aussi partie de nos travaux. Dans l'élaboration de la démarche AgriSCoT, il y a tous les travaux qui ont été faits par le réseau Terres en Villes. Je voudrais pour cela remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du réseau, parce que Terres en Villes est une petite structure, mais c'est un réseau extrêmement important d'échanges entre nous tous. C'est aussi comme cela que nous pouvons avancer.

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que Saint-Etienne Métropole fait partie des leaders, a été dans les premiers à mettre en place un PAEN. Je pense que votre expérience nous sera fort utile. Il n'est pas facile de l'expliquer, pas facile du côté des élus, mais aussi, je le dis, je prends ma casquette de président de chambre d'agriculture, du côté des chambres d'agriculture et surtout du côté des agriculteurs. Les agriculteurs voient derrière le PAEN un élément de blocage et souvent aussi, comme on dit, la radio locale est toujours difficile à maîtriser. On dit qu'à partir du moment où il y a un PAEN, la collectivité va nous obliger à faire du bio, à mettre en zone protégée. C'est aussi quelque chose qu'il faut que l'on démystifie. Ce n'est pas facile tous les jours. Il faut vraiment que l'on échange entre nous et que l'on porte ces projets. Je pense très honnêtement que c'est un élément important pour l'avenir. L'Isérois que je suis, et Voironnais en même temps, il y a des gens du Voironnais qui sont là, on l'a mis en route sur le Voironnais avec le conseil général de l'Isère, la chambre d'agriculture bien entendu et j'espère que nous allons réussir ce PAEN.

Voilà les quelques mots d'introduction que je voulais dire en vous remerciant de votre nombreuse présence au cours de cette journée.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Deuxième organisateur, le conseil général de la Loire, en la personne de ***Joël EPINAT***, Conseiller général délégué à l'agriculture, qui va s'exprimer. »

M. EPINAT, Conseiller général de la Loire délégué à l'agriculture :

Monsieur le maire de Saint-Chamond, chers collègues, chers collègues élus, Mesdames, Messieurs, je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour vous souhaiter la bienvenue dans ce département de la Loire, qui est l'un des initiateurs de ce programme PAEN. Je dois d'abord excuser le président Bernard BONNE, qui est en session de chambre d'agriculture ; les deux calendriers se télescopent. Je m'excuse aussi parce que je vais devoir vous quitter rapidement pour rejoindre cette session de chambre d'agriculture. On aura peut-être l'occasion de se croiser ce soir, pour ceux qui seront encore là, car je reviendrai terminer les travaux avec vous ce soir. Je vous prie de bien vouloir excuser le président Bernard BONNE. En tant que conseiller général délégué à l'agriculture, je suis très heureux de le représenter, sur ce dossier tout particulièrement. Je salue la présence de mon prédécesseur. Quand on a des dossiers qui marchent bien, en tant qu'élu c'est facile à présenter. Il faut aussi remercier ceux qui nous ont précédés. Je remercie donc très

fortement ***Jean-Baptiste GIRAUD***, qui a été mon prédécesseur au conseil général et qui a initié et porté ce dossier avec les services du conseil général, dans le cadre des compétences foncières du conseil général. Merci ***Jean-Baptiste GIRAUD*** d'être présent aujourd'hui. Vous l'aurez comme témoin ce matin. Vous pourrez travailler avec toute son expérience et en particulier son expérience sur ce dossier.

Ce n'est pas un hasard si notre territoire a été sélectionné par Terres en Villes pour accueillir cette journée d'étude et de réflexion, qui est fortement dédiée à la mise en valeur et la protection des territoires agricoles naturels et périurbains. Quand on parle urbanisme, agriculture, foncier, propriétaires fonciers, cela met vite des tensions. Comme l'a dit ***Philippe KIZIRIAN***, des étincelles apparaissent très vite. La Loire est le deuxième département à avoir mis en place cette procédure, et le premier par l'ampleur du PAEN, car on est à 3 102 ha ; ce qui est assez important. J'insiste pour die qu'en termes de surface c'est très important. Le précédent PAEN mis en place l'a été sur 302 ha. Je me félicite que cette expérimentation ait pu voir le jour sur ce département. Si elle a vu le jour, c'est qu'il y a eu des acteurs qui se sont concertés. Je remercie tout particulièrement les agriculteurs. Comme on l'a dit, vous le verrez au cours de cette journée, il y a avait une pression immobilière très forte, un mitage du terrain. En termes d'urbanisme, quand on arrive sur une nouvelle zone, vous savez que l'on aime bien voir les petits veaux, voir les agneaux ; dès qu'il y a des conflits de voisinage, c'est beaucoup moins intéressant. Il faut vraiment que l'on évite ce mitage de l'agriculture. Il y a des problèmes de plan d'épandage, des problèmes de voisinage ; il est donc très important de vraiment limiter cet urbanisation et de réserver les terres agricoles.

Le périmètre PAEN couvre donc un vaste espace, qui s'étend de la Vallée du Gier jusqu'aux premiers contreforts du PNR du Pilat. Il faut aussi préciser que dans le département de la Loire, l'agriculture occupe une place très importante dans l'économie. De nombreux jeunes choisissent de s'installer. C'est le premier département de Rhône-Alpes en termes d'installation de jeunes agriculteurs, avec une dynamique très volontariste et très importante. C'est une chance et une des raisons pour lesquelles le conseil général a choisi de s'impliquer pour la mise en œuvre de ce PAEN, pour contribuer à favoriser un tissu favorable à l'installation des jeunes agriculteurs, pour le maintien d'une agriculture périurbaine, qui est très importante. On parle aujourd'hui de plus en plus de circuits courts. On parle de plus en plus de proximité. Le meilleur moyen de garder des circuits courts est d'avoir des terres agricoles à proximité, pour développer, au-delà de l'agriculture traditionnelle, le maraîchage, d'autres produits. Plus on est à proximité, plus en termes de développement durable c'est ce qui est le plus favorable aujourd'hui.

On témoigne aussi et avant tout de notre volonté de soutenir les futures générations d'agriculteurs, de préserver le foncier agricole. Pour le département de la Loire, ce sont 700 à 800 ha qui partent chaque année sous l'urbanisation et sous les infrastructures. Cela peut paraître peu important, mais une fois que ce terrain agricole est parti, il l'est définitivement ; c'est un non-retour. Il faut que l'on soit très prudent dans les années à venir pour préserver ce foncier, qui sera très précieux à l'avenir. Si aujourd'hui on est dans des périodes assez fastes, où la nourriture est abondante, l'augmentation de la population, qui va continuer de se développer avec les pays émergents, fait que tous les secteurs agricoles seront, dans un futur proche, les bienvenus. Tous ces hectares perdus pourraient faire défaut simplement pour l'alimentation humaine. Je crois que l'arme alimentaire sera plus importante que l'arme

atomique. On le voit aujourd'hui, notamment lorsque la Chine vient acheter les meilleures terres d'Afrique ou s'installe en Grèce. Les pays émergents se développent aujourd'hui très vite et anticipent. Faisons attention de préserver cette arme alimentaire, qui sera très importante dans l'avenir.

Je vous souhaite de découvrir ou de revenir découvrir dans un proche futur ce département de la Loire. J'espère que le travail sera fructueux, que vous allez arriver à prendre cette étincelle qui est utile pour les développeurs, pour les élus, pour les agriculteurs et pour tous les propriétaires fonciers. On l'a répété : la tension sur le foncier est très forte ; un foncier à 0,15 € peut potentiellement atteindre, sur le secteur, pratiquement 100 € non aménagé. Il faut que les élus soient très forts, très soudés pour faire avancer ce dossier. Je vous remercie. Je vous souhaite un bon travail. On se retrouvera ce soir avec ceux qui seront là.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci. ***Maurice BONNAND***, Vice-président chargé de l'agriculture et du développement rural à Saint-Etienne Métropole, Administrateur de Terres en Villes.

Maurice BONNAND, Vice-président chargé de l'agriculture et du développement rural de Saint-Etienne Métropole, Administrateur de Terres en Villes :

Bonjour à tous. Bienvenue à Saint-Etienne Métropole. Je voudrais à mon tour saluer particulièrement la présence de ***Jean-Baptiste GIRAUD***, avec lequel j'ai coprésidé le comité de pilotage. Ce fut un plaisir. Je suis heureux de vous voir nombreux à avoir répondu à notre invitation, à venir découvrir notre territoire, notre PAEN, mais aussi celui des autres, puisque ce n'est pas exclusif. Je vais être très bref dans mon accueil. Je prendrai quand même le temps de vous dire les raisons qui nous ont poussés à nous investir dans cette démarche relative au foncier.

Saint-Etienne et son agglo sont historiquement des territoires où s'imbriquent l'urbain et le rural. Des territoires où les marchés locaux sont très importants en taille et en nombre. Des territoires où coexistent depuis longtemps toutes les formes de circuit court. Saint-Etienne Métropole s'est d'ailleurs dotée, dès 2004, de la compétence économie agricole. Nous avons, à la fois dans notre projet d'agglo et dans le travail préparatoire au PSADER[1], qui est le plan que nous avons mis en place avec la région Rhône-Alpes pour le développement de l'agriculture et le développement rural, affiché notre volonté de prendre en compte l'agriculture. Nous avions même un leitmotiv qui était : remettre l'agriculture au cœur d'un développement harmonieux du territoire. Un sacré programme. Du coup, il nous est très vite apparu que l'on ne peut pas dire que l'on veut une agriculture dynamique, économiquement viable et socialement vivable, sans s'intéresser prioritairement au foncier. C'est naturellement que Saint-Etienne Métropole s'est intéressée à cette affaire et a joué un rôle clef aux côtés des cinq communes concernées. Je ne développe pas cela, nous en parlerons dans la matinée.

Dans cette problématique, je rejoins d'ailleurs ce qu'à dit tous à l'heure ***Gérard SEIGLE-VATTE***, il est évident que le foncier agricole dépasse les limites communales. Je me réjouis

[1] Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural est un dispositif d'accompagnement de projets créé par la région Rhône-Alpes.

que plusieurs communes aient déjà, dans la perspective de la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCoT, réalisé un diagnostic agricole commun. En attendant plus peut-être.

Je ne serai pas plus long dans cette introduction. Je vous souhaite une bonne journée à Saint-Etienne. Je la souhaite très instructive sur les PAEN, tant sur les méthodes que sur les objectifs poursuivis et déjà atteints, ici et ailleurs. Je terminerai en remerciant la Ville de Saint-Chamond et son maire pour leur investissement dans l'organisation et la réussite de cette journée. Merci.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Bernard VERNAY*** au nom de la chambre d'agriculture de la Loire. Je remercie tout le monde de bien respecter les horaires.

Bernard VERNAY, Chambre d'agriculture de la Loire :

Bonjour à tous. Je voudrais d'abord excuser notre président, ***Raymond VIAL***, qui est en cession à Feurs ; il nous rejoindra au milieu de l'après-midi.

Je veux simplement vous présenter le département de la Loire, au point de vue agricole. La Loire est un département principalement d'élevage, à peu près moitié lait, moitié viande. Nous avons un fleuve qui traverse la Loire en son long, c'est-à-dire du Sud au Nord ; de chaque côté du fleuve, on a des terres qui sont très fertiles. L'inquiétude de la chambre d'agriculture est que nous voyons de plus en plus de terres agricoles qui disparaissent. On vous l'a déjà dit. On perd presque 700 à 800 ha par an. On est le premier en Rhône-Alpes en installation. Ce sont deux choses qui sont un peu contradictoires. L'inquiétude pour nous est que si l'on perd de plus en plus de terrains, l'agriculture va presque disparaître. C'est pour cela que l'on a beaucoup travaillé sur ce PAEN. Nous comptons beaucoup sur cet outil pour sensibiliser les élus et les agriculteurs sur le fait qu'il faut éviter de gaspiller du terrain. On dit qu'il ne faut pas avoir plus grands yeux que grand ventre, et essayer de maîtriser au mieux le foncier. Je vous souhaite une bonne journée et du bon travail. Merci à tous.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci. On n'oubliera pas le Parc Naturel Régional du Pilat, qui est le quatrième organisateur de la journée. On aura le temps de présenter le Parc dans la visite de cet après-midi. Je vais rapidement vous dire comment on a conçu le séminaire avant de demander à ***Alain DASSONVILLE*** de venir nous rejoindre à la tribune. Vous savez que Terres en Villes avait pris l'engagement de réunir un séminaire de travail sur le PAEN lorsqu'un PAEN aurait été créé. Nous avions par le passé fait une expérimentation nationale avec la FNSAFER, organisé avec le conseil général du Rhône deux journées nationales à Lyon. Il nous a semblé qu'à un moment, pour être crédible, il fallait que l'on ait des acteurs qui aient réellement créé la procédure. C'est pour cela qu'aujourd'hui on a construit ce séminaire à Saint-Chamond, avec les deux autres PAEN créés dans le Sud de la France, à Canohès et à Velaux. Pour nous, ce n'est pas une grand-messe. Pour nous c'est un séminaire de travail et d'échange, entre ceux qui ont déjà fait un PAEN et ceux qui sont intéressés, qui sont en cours de mettre en œuvre cette procédure. D'où l'idée qu'à chaque fois vous aurez les présentations des démarches des trois PAEN, et les discutants.

On retrouve dans les discutants les acteurs qui ont participé à l'expérimentation nationale, les acteurs représentatifs de la société civile et de l'agriculture. Nous souhaitons, par ces échanges entre exposants et discutants, creuser l'affaire, et après à chaque séquence nous renverrons la parole à la salle afin que vous puissiez compléter. Je dis bien que c'est le

premier étage de la fusée ; le deuxième étage étant la visite de cet après-midi, où nous verrons de visu cet espace commun au Parc Naturel Régional et à Saint-Etienne Métropole.

Je suis, comme ***Gérard SEIGLE-VATTE***, très content d'accueillir ***Alain DASSONVILLE***, qui est un fidèle de Terres en Villes, mais qui est surtout le père, en quelque sorte, des PAEN. Je sais qu'il n'aime pas trop que l'on dise cela. Je vais lui proposer de venir à côté de moi et de lui passer le micro. ***Alain DASSONVILLE*** est le fil rouge de la journée. C'est-à-dire que la commande qu'on lui a faite est de maintenant rappeler pourquoi, dans le cadre de cette mission, dont il va nous parler rapidement, ils ont eu l'idée de cette procédure ; d'écouter ce que vous allez dire ; de poser les questions qu'il souhaite, car il sera présent à chaque séquence ; de visiter le PAEN de la Vallée du Gier Pilatoise ; et, en clôture de cette journée de nous dire entre ce à quoi ils avaient pensé et ce à quoi les acteurs arrivent à l'heure actuelle, où en est-on, quelle interrogation, quel enseignement et quelles questions à régler pour l'avenir.

Alain DASSONVILLE, Ingénieur général du Génie Rural et des Eaux et Forêts (GREF) :

Merci. Bonjour. Je vais m'acquitter en quelques minutes de la réponse. Il faut remonter à peu près à 2001 pour trouver les conditions dans lesquelles est née cette idée. En 2001, il y avait des tensions assez fortes, qui réapparaissaient sur ce sujet, notamment entre les services de l'État du ministère de l'Agriculture et les services de l'État du ministère de l'Équipement. Manifestement, cette progression de la consommation des espaces commençait à titiller un petit peu les gens. C'est d'ailleurs un sujet qui avait été abordé de manière assez nette dans le schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux. Peut-être certains d'entre vous se rappellent ce devoir, qui a été confié aux inspections générales, de dire comment on voyait les évolutions. Comme ce sujet était un sujet de tensions, comme le fait souvent l'État dans ce cas, l'État a demandé à une mission interministérielle de se constituer et de faire des propositions. Cette mission interministérielle était composée de représentants du ministère de l'Équipement, de l'Environnement, de l'Intérieur et de l'Agriculture. Le ministère de l'Agriculture s'est empressé de prendre le commandement de la mission, si je puis dire, et c'est ainsi que nous nous sommes mis au travail. Quand nous avons été dans cette situation d'être devant une copie blanche, il a bien fallu se jeter à l'eau.

Ce qui a un petit peu guidé la réflexion est que l'activité agricole sur un territoire donné est quelque chose qui est l'acte quotidien des agriculteurs, et ce n'est pas quelque chose qui engage vraiment le citadin voisin. Puis, les agriculteurs ont au fond toujours été là ; ils se sont toujours acquittés de leur tâche dans des conditions satisfaisantes, on ne voyait pas très bien ce que l'on avait à se dire en plus.

Le point de départ a été de dire : le droit de l'urbanisme, qui dicte l'aménagement du territoire, est un droit qui s'exprime en fonction et qui donne les moyens aux collectivités locales de faire des actions ou des opérations d'aménagement. C'est ce mot qui a guidé la mission ; se dire : pourquoi ne parle-t-on jamais de l'agriculture en termes d'aménagement ? On parle d'agriculture dans le Code rural en termes d'aménagement, mais l'aménagement du Code rural n'est pas l'aménagement du Code de l'urbanisme. L'aménagement du Code rural est l'amélioration des structures foncières des exploitations agricoles. Cela a couvert l'ensemble des opérations de remembrement, mais cela n'avait pas grand-chose à voir avec l'idée d'aménager sur le territoire à un endroit donné une activité qui pouvait avoir des

projets, ou du moins qui pouvait porter des projets de la collectivité. C'est cela qui a guidé. Cela a guidé à telle enseigne que l'on est arrivé très vite à constater que si vraiment on pouvait raisonner dans ces termes et si on pouvait convaincre de raisonner dans ces termes, il faudrait alors équiper cette procédure d'un droit de préemption, il n'y a pas d'autre mot que celui-ci, qui n'apparaissait pas dans le Code de l'urbanisme. Excusez-moi de parler beaucoup d'urbanisme, mais la mission avait fait le constat que si on ne s'adressait pas aux aménageurs, ce sont les collectivités locales qui aménagent et on est dans le Code de l'urbanisme, on passait à côté de la difficulté.

À partir de ce moment-là, la question a été de se doter d'un droit de préemption qui serait parallèle au droit de préemption du Code de l'urbanisme. Dans le Code de l'urbanisme, l'article L 210-1 prévoit le droit de préemption. Il prévoit la mise en œuvre du droit de préemption par la collectivité sous réserve que ce droit de préemption soit mis au service d'une opération d'aménagement. On s'est dit que c'était ce schéma qu'il fallait essayer d'utiliser. C'est ce que nous avons fait.

À ce moment-là, on a commencé à parler de périmètre. Nous avons essayé de construire un schéma qui fasse apparaître l'aménagement du périmètre. Le moyen par lequel on va donner à la collectivité une sorte de place d'acteur dans l'opération d'aménagement est la capacité de faire appel au droit de préemption. Naturellement, le moins possible on fera appel au droit de préemption, le mieux se sera. En réalité, il s'agit de négocier sur le terrain. Avec l'expérience que l'on avait du droit de préemption urbain, on se disait qu'il n'y avait pas de raison que cela ne marche pas dans notre monde, en quelque sorte. En réalité, tout c'est ensuivi à partir de ces éléments. On est arrivé à la notion de programme d'action. Car il est plus difficile de parler d'une opération d'aménagement dans notre secteur agricole où il y a une population présente qui exécute dix actes au quotidien qu'il faut caractériser comme des actes d'aménagement, que de travailler sur l'aménagement d'une zone d'activités, par exemple ; d'autant plus qu'il y a un aménageur dans un cas, dans l'autre il y a beaucoup de gens. C'est la raison pour laquelle on est arrivé au résultat que vous connaissez. On s'est dit : celui qui a la capacité de lancer un projet de PAEN, puisqu'on l'appelle désormais ainsi, c'est une collectivité locale à un rang suffisamment représentatif et peut-être un petit peu plus éloignée du contact de l'agriculture que le maire en particulier, c'est pour cela que le département a été la proposition qu'a faite notre mission. En définitive, la notion de programme d'action au service d'orientations de gestion et d'aménagements au pluriel, c'est-à-dire petits aménagements éventuels, tout ceci au service d'un programme d'action visant à préserver les espaces agricoles et naturels, à favoriser la gestion forestière et à favoriser l'exploitation agricole.

En termes très raccourcis, voilà comment la mission s'est déroulée. On ne sait jamais quel sort va être réservé au résultat d'une mission. On a livré nos travaux dans cet état. Par bonheur, à ce moment-là est passé dans la rue ou à la gare un véhicule législatif qui nous a permis immédiatement de proposer que ce que l'on venait d'écrire, qui d'après les juristes était du niveau de la loi, que ces conclusions figurent dans le projet de loi, qui est devenu le projet de loi d'aménagement des territoires du 23 février 2005, qui dit noir sur blanc ce que je viens de dire, mais en des termes évidemment beaucoup plus corrects, beaucoup plus législatifs et réglementaires. Voilà l'histoire.

C'est vous qui êtes maintenant en train de l'écrire, notamment avec le concours du réseau Terres en Villes, qui s'est manifesté dès le départ comme convaincu par l'intérêt de la démarche, et qui s'est révélé un promoteur ardent de cette démarche ce que l'on voit aujourd'hui dans cette salle.

Séquence 1. Démarche départementale :

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci. Messieurs, j'appelle donc les intervenants :

- ***Benjamin CHENAUD*** du conseil général de la Loire,
- ***Maurice BONNAND*** reste en place,
- ***Jean-Baptiste GIRAUD***,
- ***Philippe ASSENS*** du conseil général des Pyrénées Orientales,
- ***Jean-Louis CHAMBON***, maire de Canohès,
- ***Éric SCHEMOUL*** du conseil général des Bouches-du-Rhône,

Qui sont les acteurs des trois PAEN, en premier le territoire invitant, la Vallée du Gier Pilatoise, en deuxième le PAEN de Canohès, le premier en date en matière de création de PAEN ; le troisième, celui de Velaux.

Les discutants :

- ***Bruno CHABERT*** du conseil général de l'Hérault,
- ***Jean-Pierre LEGENDRE***, vice-président de Nantes Métropole,
- ***Frédéric DELATTRE*** de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais,
- ***Alexis MAURIER*** du conseil régional de Rhône-Alpes,
- ***Alain DASSONVILLE***.

Le principe, comme je vous le rappelais tout à l'heure est de rapidement que les acteurs du PAEN présentent la démarche départementale, comment ils ont travaillé entre département et territoire local, que les discutants réagissent et posent un certain nombre de questions pour approfondir l'affaire.

Je présente un peu mieux les discutants, si vous le voulez bien.
Bruno CHABERT, conseil général de l'Hérault. Le conseil général de l'Hérault était un des acteurs importants de l'expérimentation du PAEN et avait même financé une partie de l'expérimentation. On sait que c'était, avec le conseil général du Rhône, un des départements les plus en pointe sur la volonté de mettre en place l'outil PAEN.
Jean-Pierre LEGENDRE, qui est maire de Brains, vice-président en charge de l'agriculture de Nantes Métropole, qui a aussi, je crois, l'idée du PAEN lié à différents aménagements dans le secteur de Nantes Métropole.
Frédéric DELATTRE est chef du service agriculture du pays Voironnais, a lui aussi quelques idées en matière de gestion d'espace périurbain.
Alexis MAURIER est chef du service développement rural de la région Rhône-Alpes ; la région Rhône-Alpes intervenant en matière de diagnostic de PAEN et de PSADER également.
Je vais passer la parole à Monsieur ***GIRAUD***.

Intervention de Jean-Baptiste GIRAUD, Ancien vice-président du conseil général de la Loire chargé de l'agriculture :

Bonjour Mesdames et Messieurs. Il est vrai que j'ai réellement participé à la création de ce PAEN, pour plusieurs raisons. J'ai été vice-président chargé de l'agriculture pendant de nombreuses années au conseil général. Tout à l'heure a été dit que 700 ha disparaissaient chaque année au niveau de la SAU agricole. Cela est constaté depuis de nombreuses années, puisque nous sommes un département très industriel et avec une population de 720 000 habitants qu'il faut loger. Nous avons réfléchi, depuis les années 2004-2005 avec le service de l'agriculture au niveau du conseil général. Nous avons rencontré dans un premier temps tous les élus de ce département, pour leur expliquer qu'avant d'acheter des terres pour faire des installations d'entreprises ou de la construction pour l'habitation il fallait réfléchir ; voir qu'il y avait des agriculteurs qui y vivaient et qu'il fallait faire très attention avant de passer à cette réalisation. Nous n'avons pas un écho toujours très facile. Je me souviens de réunions assez houleuses ; je le comprends tout à fait ; j'ai été élu pendant une trentaine d'années. Je sais ce qui a été dit tout à l'heure : quand on dit à un élu qu'il faut moins construire, cela lui pose quelques problèmes au niveau de sa réélection et surtout au niveau de la gestion de sa commune. Nous avons essayé de passer à autre chose.

Nous avons signé la charte avec le préfet et toutes les personnes qui portaient ce travail fait pour l'agriculture, que ce soit l'État, la chambre d'agriculture bien entendu, la SAFER, Saint-Etienne Métropole. Cette charte, on ne s'est pas trop fait d'illusions, elle n'est pas opposable aux tiers. Elle va être transmise à tous les élus du département. Il est bien entendu que, n'étant pas opposable aux tiers, il y a des élus qui n'en tiennent pas compte ; ce qui est quand même un problème. C'est donc là que nous sommes passés à la réflexion à mener sur cette montée des PAEN. Nous avons fait une enquête auprès des régions les plus touchées par la construction. Nous avons réellement eu des demandes. Nous avons pris cette Vallée comme pilote pour plusieurs raisons.
La première est que nous sommes réellement dans une vallée, où il y a de moins en moins de terre agricole. C'est quelque chose de très important. Nous l'avons donc retenu premièrement pour cette raison.
La deuxième est que nous savions que le PNR du Pilat voulait travailler avec nous. Le parc et tous ses services sont réellement des spécialistes en agriculture et en urbanisme dans cette région. Saint-Etienne Métropole était tout à fait d'accord pour être notre partenaire. Cela n'a pas été quelque chose de facile à mettre en place, puisqu'une fois que nous avons réfléchi et dit : c'est ici que nous allons, on a essayé de voir quels apports pouvaient nous être faits pour pouvoir y réfléchir. On a démarré de zéro, comme ceux qui en ont déjà fait un ; ce n'est pas facile, il faut y réfléchir. Il n'y avait que deux ou trois départements en France qui réfléchissaient. Nous avons donc travaillé longuement.

Je voulais, ce sera le mot de la fin, remercier les élus de cette région, qui ont réellement compris que s'ils voulaient continuer d'avoir des agriculteurs sur leur commune, il fallait que l'on trouve des solutions pour protéger leur terres ; protéger souvent les terres les plus plates. Tout le monde était tout à fait d'accord de laisser celles qui sont en pente, mais celles qui sont au bord de l'autoroute, tout le monde était là pour se les accaparer ; c'est bien entendu beaucoup plus facile d'y construire que sur les parties en pente. Je voudrais les remercier et les féliciter.

Je remercie évidemment aussi et félicite les agriculteurs. Cela a été dit tout à l'heure, je ne sais plus par qui, qu'il n'est pas facile non plus. Je sais très bien que dans notre département c'est comme dans les autres départements : l'agriculteur veut garder des terrains quand il s'installe ; quand il a 60 ans, il n'a pas tout à fait la même position ; s'il peut en vendre un morceau pour construire, il essaye de le faire. Il a fallu arriver à convaincre tout le monde. J'ai trouvé que l'on a travaillé longuement, fortement, et que tout le monde s'est engagé, les services du conseil général et toutes les personnes que je viens de citer.

Voilà ce que je voulais dire. Je trouve que ce dossier est un dossier incontournable. Je ne suis plus au conseil général, mais je souhaite qu'il continue à refaire des PAEN dans d'autres régions qui ont les mêmes problèmes que cette région, et que l'on trouve des solutions pour garder nos agriculteurs, parce que c'est bien gentil d'être le premier département en installation, mais il faut leur garder des terres. »

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci Monsieur ***GIRAUD***. De toute façon vous êtes avec nous, vous pourrez intervenir dans le débat. On a compris conseil général, Saint-Etienne Métropole, PNR, un enjeu agricole, un enjeu d'urbanisation. Finalement aussi une adhésion des maires, que c'était déjà une affaire d'accord et de gouvernance.

Monsieur ***CHENAUD***, plus pratiquement, comment vous y êtes-vous pris ?

Intervention de Benjamin CHENAUD, Conseil général de la Loire :

Il faut savoir, pour ceux qui n'ont pas encore la chance de connaître le département de la Loire, que c'est un territoire qui est étendu du Sud au Nord, avec un effet de couloir qui est borné par trois massifs montagneux ; à l'Ouest les Monts du Forez, à l'Est les Monts du Lyonnais, le Massif du Pilat au Sud. Entre ces massifs, l'ensemble des secteurs pourrait être considéré comme périurbain, puisque la plaine sur le secteur du Roannais et le secteur du Forez, des vallées qui relient Saint-Etienne à Lyon, donc la Vallée du Gier dans laquelle on se trouve aujourd'hui et la Vallée de l'Ondaine qui nous relie à la Haute-Loire. L'avantage est que ces territoires sont confrontés à la consommation de foncier. On avait déjà des interlocuteurs, des porteurs de projet qui animaient des démarches soit de développement rural et de renforcement de l'agriculture, soit des gestionnaires d'espaces naturels qui intervenaient sur de la nature ordinaire au bord de la ville, soit des animateurs de charte paysagère.

Assez rapidement on a rencontré ces interlocuteurs ; on les a réunis dans le cadre d'un comité technique départemental et dans le cadre d'un comité de pilotage départemental. On travaillait donc d'un côté avec les techniciens et de l'autre avec les élus. À chaque fois on associait évidemment les organismes agricoles départementaux. C'est avec eux que l'on a co-construit notre compétence périurbaine. L'objectif de ces réunions était de faire un petit peu le point sur les outils qui étaient déjà à leur disposition, savoir ce qui pouvait être amélioré, leur présenter notre marge de manœuvre via l'outil PAEN dans l'objectif de faire un outil PAEN qui soit le plus complémentaire possible du panel d'outils qui existent déjà.

On a donc mis en place ce comité technique et ce comité de pilotage. Au bout d'environ dix-huit mois, le travail de concertation a permis de produire les bases du champ d'application des PAEN pour le département, le fonctionnement par appel à projet. Le département va s'appuyer, site par site, sur un opérateur local. C'est un petit peu l'exemple de l'État vis-à-vis

de Natura 2000 : Natura 2000 reste une compétence de l'État, mais va s'appuyer localement, l'animation concrète va s'opérer au niveau d'un organisme local. Le premier point est donc cet appel à projet.

Les deux comités ont également défini les critères de hiérarchisation. Parce que s'il y a plusieurs sites potentiels, il va falloir hiérarchiser ces demandes les unes par rapport aux autres. Ils ont également travaillé à un cahier des charges type que l'on propose et qui est évidemment une proposition, un point de départ au futur opérateur pour qu'il puisse mener l'étude préalable, qui permette de déterminer le périmètre, le cantonnage et le plan d'action.

À la suite de ce processus, ces deux comités ont choisi le site expérimental. Puisqu'assez rapidement, quand l'assemblée départementale a pris la compétence PAEN, quand elle a validé ces critères d'intervention, elle a également validé le fait qu'avant de généraliser cette compétence à l'ensemble du département, on allait faire nos gammes sur un site expérimental. On avait une petite dizaine de sites potentiels. C'est le site proposé par le PNR du Pilat sur les cinq communes de la Vallée du Gier qui a été retenu.

Ce qui a un peu été un élément favorable à la prise de compétence PAEN par le département et à la mise en place opérationnelle sur ce secteur est qu'il y a eu un calendrier et une convergence d'intérêt. À l'échelle nationale, la problématique de la consommation du foncier agricole et naturel était de plus en plus évoquée. Au niveau local avec le Grenelle, on a travaillé avec l'État et la chambre d'agriculture sur la mise en place de la charte sur le foncier agricole ; les territoires travaillaient sur les PSADER, ces fameux contrats avec la région, pour faire du développement agricole et du développement rural. Tout cela pour dire que localement l'enjeu de préservation du foncier agricole était identifié, était partagé par l'ensemble des partenaires. Du coup, le PAEN est vraiment venu et a été présenté comme un outil opérationnel, qui permet aux acteurs locaux de répondre aux objectifs fixés dans les projets de territoire.

Pour résumer ce qui vient d’être dit, le conseil général s'appuie sur un opérateur local proposé pour chaque site, avec évidemment un appui technique, un appui juridique et un appui financier. L'appui juridique a été très important étant donné que l'on a été dans les premiers départements. On avait beaucoup de questions, qui venaient au fur et à mesure de l'avancée des projets. On a eu la chance de pouvoir s'appuyer sur la cellule juridique du conseil général. L'appui financier également, on prend en charge la moitié des frais d'études préalables avec un plafond de dépenses subventionnables de 75 000 €. L'opérateur local est le référent au niveau des acteurs de territoire pour le projet PAEN. Il met en œuvre les diagnostics, les analyses et assure évidemment la plus large concertation possible. Une fois que le comité de pilotage local a validé le projet PAEN, zonage et plan d'action, le département, entre guillemets, "reprend les rênes" pour tout ce qui est phase administrative de récolte des différents avis obligatoires, et l'organisation de l'enquête publique. En termes de répercussions humaine et financière pour le département, c'est toujours difficile à estimer parce qu'en fonction du calendrier on n'a pas la même charge de travail. C'est entre un quart temps et un tiers temps. Une prise en charge des études préalables de 50 %, et une prise en charge financière de la totalité de l'enquête publique. Une fois que le programme PAEN est validé, c'est une intervention du département via la majoration des aides agricole, autour de 40 à 45 %. Pour le volet environnement, les collègues des milieux naturels en ont profité pour réviser leur politique Espace Naturel Sensible, en prévoyant un champ d'action « nature

ordinaire » qui permet de financer le volet environnement du programme d'action PAEN via les financements ENS.

MODERATEUR – Serge BONNEFOY : Merci. Deuxième aspect plus technique. Du côté de l'intercommunalité locale et de Saint-Etienne Métropole, comment s'est faite la relation avec le conseil général et le PNR du Pilat ?

Intervention de Maurice BONNAND, Vice-président chargé de l'agriculture et du développement rural à Saint-Etienne Métropole, Administrateur de Terres en Villes :

Tout d'abord pourquoi Saint-Etienne Métropole s'est-elle intéressée à cette problématique ? Pour ceux qui connaissent mal la région, je dirais que Saint-Etienne Métropole c'est 43 communes, mais c'est aussi 20 communes de moins de 2 000 habitants ; c'est donc relativement rural. C'est plus de 1 200 exploitations, dont un peu plus de 600 professionnelles. C'est une agriculture très diversifiée avec, ***Bernard VERNAY*** l'a dit tout à l'heure, les viandes, mais aussi chez nous chèvre, arboriculture, maraîchage. Je l'ai dit dans mon introduction, beaucoup de circuits courts, beaucoup de marchés locaux, beaucoup de développement de points de vente collectifs ou des points de vente à la ferme, l'agriculture vivante et dynamique, je l'ai dit aussi. Mais un foncier très mité, très dégradé et finalement relativement peu organisé. J'espère que je ne choque personne en disant cela. Finalement, un foncier qui a énormément souffert du fait que ce département n'a jamais eu de schéma d'urbanisme quel qu'il soit.

Le SCoT Sud-Loire, qui est plus large que Saint-Etienne Métropole, que l'on a approuvé en janvier 2010 est la première tentative d'organisation du territoire. Tout cela faisait que, parallèlement on avait une politique en direction de l'agriculture et du rural, on avait un projet d'agglo qui affichait et qui se donnait quelques moyens pour vivifier cette agriculture ; on s'était doté, je l'ai dit tout à l'heure, de la compétence économie agricole dès 2004. On a aussi un SCoT qui s'inscrit dans une politique de préservation de l'espace rural. Le maître mot de ce SCoT est de lutter contre l'étalement urbain. Tous les intervenants de la Loire l'ont dit ce matin, j'insiste, c'est vraiment lutter contre l'étalement urbain, arrêter cette hémorragie de terres naturelles et agricoles qui fait que l'on perd des hectares, aussi en perdant de la population. Il faut inverser la tendance. Peut-être plus requalifier la ville, reconstruire la ville sur la ville et moins consommer de terrains agricoles. Le naturel, depuis trente ans est que les communes se vident ; Saint-Etienne est passée de 200 000 habitants à moins de 180, parallèlement les communes des coteaux et périphériques de la ville ont eu une croissance exponentielle. Il fallait donc donner un coup d'arrêt.

Pourquoi nous sommes-nous intéressés à ce territoire ? Parce que l'on a vraiment un territoire où la pression foncière est énorme, sans doute autant, même peut-être un peu plus, que dans le reste de l'agglo. Ce territoire nous a intéressés et nous avons naturellement répondu à cette possibilité de réaliser un PAEN sur ces cinq communes de notre territoire.

Comment nous sommes-nous impliqués ? Je pense que l'on a été aux côtés des communes. ***Jean-Baptiste GIRAUD*** l'a souligné, les élus ont été d'accord. Je n'ai pas ici beaucoup d'élus concernés directement, à part ***Bernard ROCHE*** de Saint-Chamond. Les maires n'ont pas adhéré à cela de façon naturelle et d'emblée. Il faut expliquer, il faut faire un peu de

pédagogie. Je souligne, ***Jean-Baptiste GIRAUD*** l'a souligné avant moi, que les élus ont vraiment compris l'enjeu et ont accompagné très positivement la démarche qui avait été mise en place. Nous avons donc accompagné cela et nous avons copiloté. Dans le Comité de pilotage qui gérait la gestation de ce PAEN, on a copiloté à deux, conseil général et Saint-Etienne Métropole. On a donc été directement impliqué dans toute la démarche. Nos chargés de mission ont aussi été présents dans les comités techniques qui, autour du PNR, ont permis à tous les acteurs du territoire de discuter pour que les gens s'approprient cet outil. On a été à leurs côtés, avec eux. Je pense que l'on a joué notre rôle. On a aussi participé financièrement. Une diapo disait tout à l'heure que le conseil général allait à 50 % sur l'animation. La région dans le cadre du PSADER y est allée à 30 %. Saint-Etienne Métropole est allé à 20 % de l'aspect financier, en lieu et place des communes. Si le PAEN avait été sur une commune, ce seraient peut-être les communes qui y seraient allées. En l'occurrence nous y sommes allés, peut-être par principe de subsidiarité.

Dans le cadre du plan d'action, je vais peut-être l'arrêter là et répondrai après aux questions, on a fléché, à l'intérieur de notre PSADER, tout un tas d'actions et de programmes qui permettent d'accompagner le PAEN dès à présent. Il est en lien direct avec tout ce que l'on met en place au niveau de notre stratégie foncière, aussi au niveau de la politique en direction des circuits courts. On dépasse ainsi un peu le foncier.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci, je crois que l'on a eu un bon aperçu de ce qui se passe à Saint-Chamond. On va maintenant passer à Canohès. Je vous proposerai, pour les prochaines séquences, afin que l'ensemble des participants voie ce qui se passe dans les territoires, d'inverser un peu l'ordre. On commencera par Canohès, ensuite Velaux, puis Saint-Chamond. Dans la troisième séquence, on commencera par Velaux. Chacun aura donc le temps de nous faire comprendre ce qui se passe sur son territoire.

Monsieur ***CHAMBON*** ; c'est un peu comme à Saint-Etienne : on a un conseil général, une intercommunalité, une commune. Il se trouve qu'en plus vous êtes maire de Canohès, vice-président de la communauté d'agglomération et vice-président du conseil général. Vous allez nous expliquer tout cela.

Intervention de Jean-Louis CHAMBON, Maire de Canohès, vice-président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA) et du conseil général des Pyrénées Orientales :

Merci. Tout d'abord merci à Terres en Villes pour son invitation et pour avoir eu l'heureuse idée d'organiser cette journée sur le PAEN. Comme vous le disiez à l'instant, Monsieur ***BONNEFOY***, je suis maire, mais aussi vice-président de deux collectivités. Je voudrais dire deux mots sur ces deux collectivités, l'agglo et le département qui doivent penser l'aménagement du territoire et du territoire des Pyrénées Orientales, de manière visible et lisible au-delà du SCoT qui, chez nous comme partout, est en gestation.

Pourquoi ? Parce que les Pyrénées Orientales (PO) vont accueillir dans les quinze ans à venir, plus de 100 000 personnes. Demain, fin 2012, nous allons être à 45 minutes de Barcelone grâce, ou pas grâce, au train à grande vitesse, et 98 % des gens qui viennent s'installer dans les PO s'installent dans la Plaine du Roussillon. Plaine du Roussillon qui, jusqu'à ces dernières années, avait une vocation agricole. On voit que si l'on n'est pas précautionneux nos zones agricoles vont être grignotées par l'urbanisation galopante qui

arrive. Pour vous dire aussi que le département des Pyrénées Orientales avait deux économies : l'agriculture et le tourisme. Bien évidemment, il faudra penser d'autres économies pour que ce département évolue et se construise.

Canohès est l'exemple type de ce que je viens de vous conter. Aujourd'hui, 5 200 habitants, dans dix ans 10 000, puisque c'est à peu près la vitesse à laquelle on va grandir. Adossée à une ville de 120 000 habitants, c'est-à-dire que Canohès est à 5 km du centre-ville de Perpignan. Il y a trente ans, 80 % du territoire de Canohès était planté de vignes. Au fil du temps, la pression foncière s'est bien évidemment exercée, puisque l'on est en première couronne périurbaine. Ces dernières années, Canohès a bien évidemment grandi. La viticulture, vous en connaissez le destin ; aujourd'hui c'est difficile. Les viticulteurs propriétaires fonciers se sont dit qu'ils avaient, sous leurs ceps de vigne, une mine d'or, puisque le terrain se vend aujourd'hui à Canohès à 350 € le mètre carré. Il y avait donc forcément une pression foncière et de l'argent à gagner vite. Au fil du temps, Canohès est devenue une grande cité-dortoir, d'autant que les élus précédents convenaient qu'ils ciblaient une catégorie sociale, puisque l'on a à Canohès 98 % de propriétaires quatre faces, 1 000 m² de surface et la maison au milieu.

Dès que nous avons été élus, en 2008, on s'est dit qu'il fallait vite passer du POS à un PLU. On a mis 22 mois pour faire notre plan local d'urbanisme, qui s'est construit sur trois critères. En redonnant de l'équilibre à cette ville. On travaille avec l'agglo à la mise en place d'une zone économique de 40 ha, vouée à la robotique, domotique, informatique, qui va créer 1 500 emplois. On a rapidement dit qu'il fallait avoir une urbanisation maîtrisée et limitée ; c'est pour cela que l'on s'est donné un seuil de 10 000 habitants. On s'est dit qu'il fallait aussi, rapidement, préserver l'espace agricole périurbain, et redonner de la dimension agricole à une partie du territoire. C'est comme cela que notre PLU a été approuvé en juin 2010 et que, dans le même temps, notre PAEN, en particulier le périmètre (Cf. image x), a été approuvé en octobre 2010. On a donc tricoté le PLU et le PAEN en même temps, ce qui fait qu'aujourd'hui on en est, les techniciens le diront mieux que moi, à créer un plan d'action et de gestion. Parce qu'une fois que le périmètre est créé, c'est bien mais il faut le convertir en des fiches-action et gérer les 280 ha du PAEN. La commune de Canohès a 856 ha de surface ; quasiment un tiers de la commune va être protégé, respecté, et restauré.

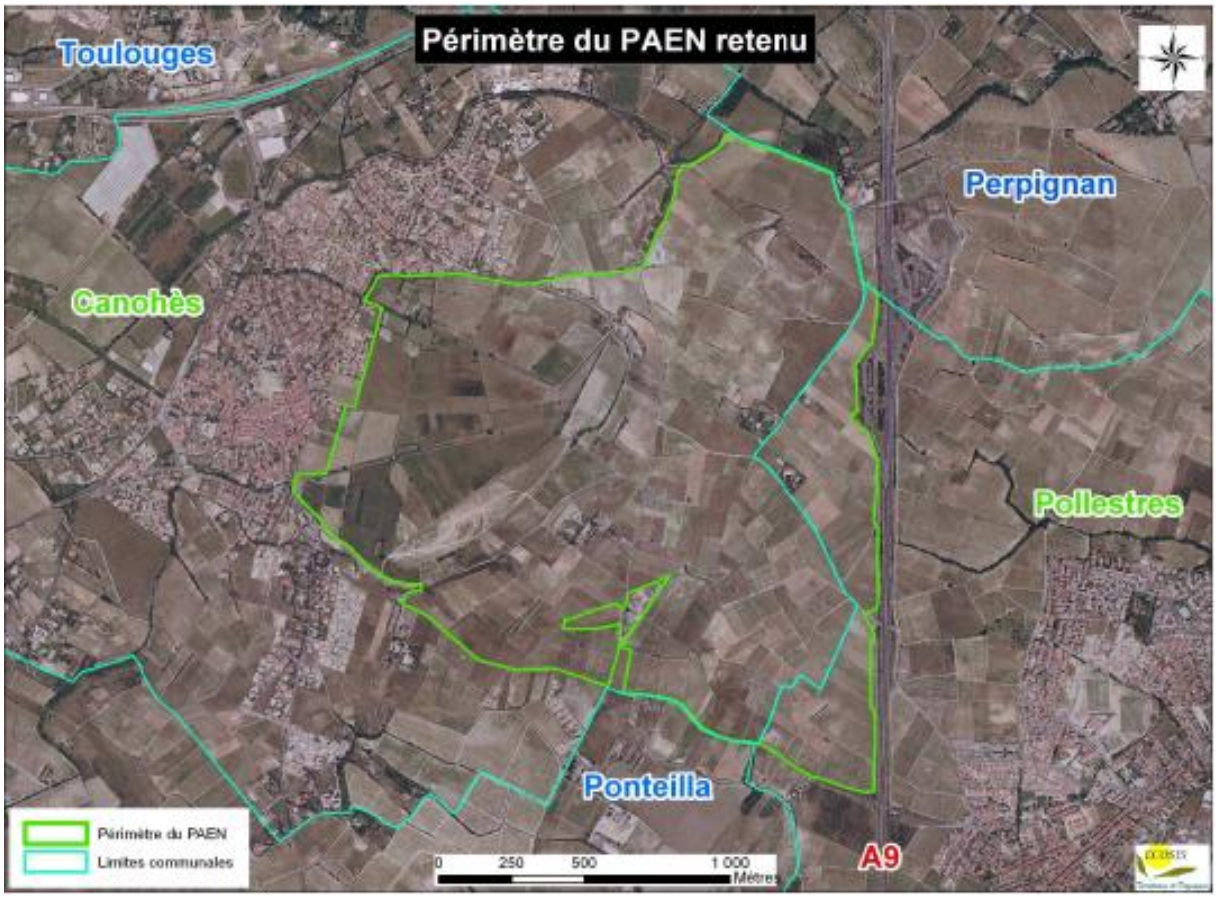

MODERATEUR – Serge BONNEFOY : Il y a une petite partie sur Pollestres.

Jean-Louis CHAMBON :

Oui, 40 ha que l'on a demandés à la commune de Pollestres, parce que c'était derrière l'autoroute. On a donc récupéré 40 ha pour faire une entité.

MODERATEUR – Serge BONNEFOY : Monsieur ***Philippe ASSENS.***

Intervention de Philippe ASSENS, Conseil général des Pyrénées Orientales :

Merci. Je vais structurer mon intervention avec trois éléments, pour essayer d'aller un peu vite. Ce sont trois éléments qui sont de mon point de vue de technicien de l'administration territoriale. Le conseil général des Pyrénées Orientales s'est emparé du dispositif PAEN pour trois raisons.

La première qui nous a séduits est que c'était un dispositif qui était incomplet. Pour expliquer cela, excusez-moi de poser cette question aux intervenants, à Monsieur ***DASSONVILLE***. Vous avez dit que vous aviez saisi le train législatif en 2005. Il se trouve que ce train est arrivé en 2005 à la gare de Perpignan…

MODERATEUR – Serge BONNEFOY : Le centre du monde.

Philippe ASSENS :

C'est le conseil général qui a été chargé d'aller accueillir les voyageurs. Nous n'avons rien demandé. Pourquoi avez-vous choisi les départements pour être chargés du comité d'accueil de ce PAEN ? Ceci dit cela nous a plu parce que le projet de loi était très imprécis, le décret passé en 2006 l'était encore plus. Cela nous a séduits parce que cela nous a permis, avec la communauté d'agglo, le bureau d'études et la commune, de fabriquer nous-mêmes des règles. Comme l'a précisé Monsieur ***CHAMBON*** on a inventé un plan de gestion, un peu comme sur Natura 2000, on fait un document d'objectifs et un plan de gestion. Cela nous laissait aussi la capacité de compléter un dispositif qui nous semblait prometteur.

La deuxième raison est que c'était un dispositif pertinent, par rapport à nos problématiques. Pourquoi ? Monsieur ***CHAMBON*** l'a expliqué fortement : en raison d'une pression urbaine assez forte. Un territoire où il n'y a jamais eu de remembrement, donc des propriétés très petites.

La troisième raison, une agriculture méditerranéenne en crise structurelle très forte, la friche qui gagne sur la vigne et les culturelles méditerranéennes. Ceci dans un contexte de raréfaction des budgets publics sur l'investissement, que ce soit au niveau régional ou départemental. L'idée que sur des cultures pérennes qui s'amortissent en trente ans, sur de la vigne ou de l'arboriculture, les agriculteurs avaient besoin d'être confortés dans leur investissement, les pouvoirs publics aussi. Parce que l'agriculture est un peu de l'industrie lourde, et lorsque l'on accompagne à travers le PDRH (programme de développement rural hexagonal) ou les différents programmes d'aide départementaux ou régionaux, on a besoin d'avoir un peu de lisibilité pour concentrer les moyens publics.

C'était donc un dispositif incomplet, un dispositif pertinent par rapport à notre problématique. C'était aussi un dispositif qui nous paraissait efficace. On a fait une convention tripartite avec la commune, le département et PMCA. Pour dérouler tout le projet, l'étude de faisabilité, la procédure d'approbation et actuellement le plan de gestion, cela ne nous a coûté que 40 000 €. Alors que depuis la fin des années 1990 on a fait une multitude d'OGAF[2], de PLAC[3], des OCAGER[4], avec des budgets départementaux et régionaux à près de 400 000 € par an. Là, dispositif efficace parce qu'avec 40 000 € partagés entre trois collectivités, la communauté d'agglo, la région et le conseil général, qui maintenant est éligible au PSADER, on arrive à protéger durablement 300 ha, à mettre en place un programme d'actions et à rédiger un plan de gestion.

C'est pour ces trois raisons, dispositif incomplet, pertinent par rapport à nos problématiques locales et qui paraissait efficace par rapport à l'action publique, que l'on s'est saisi de la compétence. On a eu la chance de rencontrer Monsieur ***CHAMBON*** et la commune de Canohès.

MODERATEUR – Serge BONNEFOY : Merci beaucoup pour cette présentation. En gare de Saint-Charles, que s'est-il passé ?

Intervention d'Éric SCHEMOUL, conseil général des Bouches-du-Rhône :

---

[2] Opération Groupée d'Aménagement Foncier
[3] Plan Local d'Aménagement Concerté (Dispositif Safer)
[4] Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (dispositif de la région Languedoc Roussillon)

La gare Saint-Charles n'est pas le centre du monde, je suis désolé. Je vais vous présenter la démarche départementale en matière de foncier agricole, en prenant le cas du PAEN de Velaux. Le département des Bouches-du-Rhône est, comme vous le savez, un département extrêmement urbanisé, avec 1 800 000 habitants. L'opportunité de saisir la constitution d'un périmètre de protection a cheminé dans la tête des élus et des personnes qui travaillent sur le terrain, sur le foncier agricole. Néanmoins, il faut signaler que le PAEN dans le département 13 reste un outil parmi d'autres pour préserver le foncier agricole. Le département s'est fortement engagé depuis de nombreuses années pour préserver ce foncier agricole, notamment à travers ses avis sur les documents d'urbanisme. Quand un département comme celui des Bouches-du-Rhône donne un avis défavorable parce qu'il y a un trop fort déclassement dans un document d'urbanisme local, cela crée tout de suite un froid. Cela a donc quand même des répercussions. C'est donc assez souvent pris en compte.

On a également des dispositifs qui existent pour aider les communes à réfléchir sur le foncier agricole et sur leur agriculture, notamment un dispositif pour financer les volets agricoles des documents d'urbanisme, pour que ces volets agricoles ne soient pas simplement squelettiques, mais réellement approfondis et réfléchis pour mettre en place des actions. On finance également le stockage foncier et les échanges pour préserver le foncier. On a également un dispositif très particulier au département des Bouches-du-Rhône qui est le financement en direct pour les agriculteurs de la reconquête de friches. C'est-à-dire que l'on finance les travaux de remise en état de parcelles à l'abandon ; ce que l'on appelle fond départemental de gestion de l'espace rural, avec des taux d'intervention de 70 % du Conseil général. On a financé, depuis 1999, 2 000 ha qui ont été reconquis sur les espaces en friches ; lesquels espaces en friches sont souvent en zone périurbaine. Enfin, on a aussi au niveau du département des Bouches-du-Rhône une politique assez offensive en matière d'espaces naturels sensibles, puisque l'on est aujourd'hui à 16 000 ha d'espaces naturels acquis par le département.

Comme je vous le disais, dans un département aussi urbanisé, le département a souhaité expérimenter les périmètres de protection. Sous certaines conditions, qui ressemblent un peu à ce que j'ai entendu jusqu'à présent. Cela peut être par le biais des documents d'urbanisme, des réflexions autour des SCoT. Il s'agit de définir les zones périurbaines agricoles qui présentent un intérêt général ; ces zones pouvant être définies à l'échelle d'un massif, à l'échelle intercommunale ; c'est ce qui s'est produit sur Velaux, je l'expliquerai plus loin. Également, lorsque l'on se rapproche d'un projet de PAEN, le département souhaite qu'un diagnostic de territoire soit précis, soit bien concerté et partagé avec les partenaires institutionnels et professionnels de terrain, pour définir les périmètres et les programmes d'actions. Tout ceci est préalable à la création d'un périmètre de protection.

Dans la mise en œuvre proprement dite le département souhaite qu'il y ait une instauration de règles de conduite pour qu'il y ait une politique foncière et d'aménagement concertée, coordonnée avec les différents intervenants. C'est souvent là que se joue l'efficacité de la préservation du foncier. On a beaucoup d'intervenants sur le terrain, des agents de développement, la SAFER, la ou les communes, le département, l'État, les propriétaires ; il faut que tout cela soit bien huilé, coordonné, et ce n'est pas évident. Il faut voir que les périmètres de protection sont prévus pour durer. Il faut donc que l'on mette en œuvre des modalités qui permettent une gestion rigoureuse dans le temps de ces périmètres, tant au

niveau de l'animation locale, au moins au début de la mise en place du programme d'action, qu'au niveau de la veille foncière, qui est à assurer pendant toute la durée du périmètre de protection.

Vu ces exigences du département il est apparu que l'on a une commune sur laquelle se sont conjugués ces enjeux : la commune de Velaux. Pourquoi Velaux ? Une étude avait été réalisée par la chambre d'agriculture, financée par des fonds d'État, en vue de la préservation du massif de l'Arbois. Un massif extrêmement périurbain qui est situé au centre de la conurbation Aix-Marseille et l'Étang de Berre, avec une population très importante ; un massif qui brûle régulièrement, très périurbain et très menacé, pour lequel l'État avait prescrit un projet d'intérêt général.
La chambre d'agriculture avait réalisé une étude de potentialité visant à préciser dans quelle mesure les espaces naturels et agricoles, et notamment agricoles, pouvaient contribuer à la préservation de ce massif. Parmi les zones qui ont été repérées lors de cette étude en 2006, la zone de Rognac-Velaux est apparue comme étant décisive parce qu'elle est située au nord-ouest du massif.

On a également sur cette commune une volonté politique locale forte pour la protection du foncier agricole. Le maire s'est impliqué fortement pour préserver le foncier ; le maire étant également vice-président du conseil général. On a donc sur cette commune, comme je le citais, un intérêt public fort lié au maintien de l'agriculture : la défense de la forêt contre l'incendie ; des aspects paysagers et le maintien de la biodiversité, la zone agricole arrivant, je l'expliquerai dans la séquence suivante, vraiment en bordure d'espace naturel du massif.

On a également sur cette zone une très forte rétention foncière spéculative périurbaine ; les propriétaires attendant toujours le déclassement potentiel des terres pour qu'elles deviennent urbanisables. On a également sur le terrain des partenaires qui sont impliqués, la profession agricole à travers la chambre d'agriculture, l'État qui depuis le début milite pour la préservation du Massif de l'Arbois, la région qui récemment a pris des dispositions très importantes pour la protection du foncier agricole. Il y a donc des enjeux qui se conjuguent et des volontés politiques qui se conjuguent. Le département met en place pour l'occasion une transversalité entre différents services ; trois directions sont quand même concernées : la direction de l'Agriculture, la direction du Patrimoine et la direction de l'Environnement. Également des moyens sont mis en œuvre pour les acquisitions et l'animation.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci pour cette présentation. Rapidement, les discutants, qui veut intervenir ? J'ai quand même envie de demander au conseil général de l'Hérault de réagir en premier. Chacun interviendra après. On prendra deux-trois questions pour cette séquence dans la salle. Les deux autres séquences seront un peu plus rapides ; il y aura plus de place au débat.

Monsieur ***Bruno CHABERT***.

DISCUTANT- Bruno CHABERT, Conseil général de l'Hérault :

Quel honneur. C'est un piège !

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Vous vous en doutiez…

Bruno CHABERT :

Bonjour à tous. Je tenais à excuser mon vice-président chargé de l'agriculture, nouvellement arrivé aux élections précédentes, qui a le regret de ne pas être là aujourd'hui. Il est viticulteur ; les vendanges n'étant pas tout à fait terminées, et le comité local de l'eau lui prenant aussi une partie de son temps, il n'a pas pu venir ; mais il m'a demandé d'être ses deux oreilles, ses quatre oreilles, nous sommes venus à deux. On va donc essayer de voir ce qui peut être retenu.

Dans l'Hérault, on a une longue préoccupation de mise en œuvre du PAEN. Nous avons bien entendu le regret de ne pas déjà en avoir délibéré un. Depuis que je vous entends, il y a finalement beaucoup de conditions requises. On entend beaucoup parler en termes d'animateur, d'animation, de parti-pris, de personnages à plusieurs casquettes. Pratiquement, je dirais qu'il faudrait, à vous entendre parler, avoir un minimum de personnages avec un maximum de casquettes : un maire conseiller général vice-président d'agglo. C'est mieux que trois personnages avec des enjeux politiques peut-être différents. J'aimerais vous demander, cette synergie politique, puisque j'ai l'honneur de représenter un département donc une instance politique, vous paraît-elle un argument majeur d'implication, et peut-être différemment ? J'y ajouterai également une chambre d'agriculture clairement positionnée, dans chacun de vos territoires, qui est un axe très important. Avec cette double…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Je crois que la question est bien claire : la politique et le rôle de la chambre. Peut-être Saint-Etienne, parce que vous n'avez pas tous les mêmes casquettes.

Réponse de Maurice BONNAND, Vice-président de Saint-Etienne Métropole, Administrateur de Terres en Villes :

Je suis l'exemple vivant que ce n'est pas absolument une condition. Je ne parlerai pas à la place de ***Jean-Baptiste GIRAUD***, mais politiquement, je ne vais pas faire de langue de bois, on n'est pas tout à fait sur les mêmes bases avec lui ; je le dis très clairement ; cela ne nous a pas empêchés, sur le sujet d'être complètement en phase. Je ne suis pas maire des communes concernées ; Saint-Etienne Métropole a travaillé avec les maires. Au moins un était prévu ce matin ; je vois qu'il n'est pas là ; il a dû avoir un empêchement. Je ne crois pas que cette synergie, cette polycasquette soient absolument garantes de la réussite de l'opération. Il faut dire que le problème foncier dans ce département est tellement prégnant qu'il traverse la charte dont a parlé tout à l'heure ***Jean-Baptiste GIRAUD***. Tous les élus de tout bord politique l'ont signée. Il a dit que tout le monde ne l'applique pas de la même façon ; je n'ai pas été voir lesquels l'appliquaient. C'est une problématique dont on souffre tellement qu'il me semble que c'est non.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Côté chambre d'agriculture, on a bien compris qu'elle avait été initiatrice dans les Bouches-du-Rhône. Est-ce qu'à Canohès la chambre d'agriculture a eu un rôle important ?

Réponse de Jean-Louis CHAMBON, Maire de Canohès :

Je laisserai ***Philippe ASSENS*** répondre. Sur un plan plus politique, je pense que c'est d'abord la volonté d'un maire qui fait un choix politique et qui assume ce choix politique dans l'intérêt général et pas dans la complaisance. Parce que bien évidemment à un moment donné il va y avoir des résistances ; des résistances des propriétaires fonciers qui se retrouvent dans ce périmètre. Je pense qu'aujourd'hui certains voisins élus n'y sont pas allés parce qu'ils se disaient que le retour allait être mortel pour eux en 2014. Je pense que c'est la volonté d'un maire et de ses élus de la majorité.

Deuxième point, en ce qui me concerne, au conseil général et à l'agglo, c'est pour moi facilitateur, puisque je suis présent dans ces instances et je peux prendre la parole. D'autant que dans les instances je m'occupe d'économie, en particulier à l'agglo et que c'est quand même plus facile d'y être représenté et de se faire entendre.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Chambre d'agriculture.

Réponse de Philippe ASSENS, Conseil général des Pyrénées Orientales :

Le bureau de la chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales a pris une décision il y a deux ans. Il a délibéré et il a affiché un slogan qui est que la chambre d'agriculture dans le département ne défend pas les agriculteurs, mais défend l'agriculture. À partir de là, tout est allé plus vite.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Qui veut intervenir ? ***Alexis MAURIER*** de la Région Rhône-Alpes, puis ***Frédéric DELATTRE***, si j'ai bien compris qui levait la main.

DISCUTANT- Alexis MAURIER, Conseil régional de Rhône-Alpes :

Merci, bonjour. Rappeler en deux mots que les PSADER, qui ont été évoqués à plusieurs reprises, sont des projets stratégiques pour l'agriculture et le développement rural. Le lien avec les PAEN, l'idée de la région derrière cela, est d'avoir un projet d'aménagement. Monsieur ***DASSONVILLE*** le disait, avant tout c'est que l'on protège des terrains pour un projet agricole. Pour nous, le PSADER est un véhicule intéressant, parce que l'on parle d'aménagement du territoire, de projets économiques. En ce sens, on va réviser la délibération PSADER pour rendre beaucoup plus prégnants ses aspects préservation des terres. Pourquoi ? Pour une agriculture, pour une économie, pour des filières agricoles. C'est quelque chose qui sera beaucoup plus transparent dans la prochaine délibération. L'idée pour la région, à travers ces politiques, est de créer les conditions favorables à une discussion entre élus. Vous l'avez évoqué, c'est quand même pour les élus difficile et compliqué de porter un tel projet. À mon avis, il ne peut être porté qu'à partir du moment où il est accompagné d'un projet d'aménagement et que l'on donne du sens, en termes d'emploi, etc. Voilà la première chose que je voulais dire. Nous, région, sommes un accompagnateur facilitateur à travers les PSADER et, bien sûr, nous sommes à l'écoute des différents conseils généraux de la région et de leur stratégie de mise en place de leur politique PAEN. Puisque, comme il a été dit, chaque département a une stratégie qui peut lui être propre.

J'en viens maintenant à ma question, pour ne pas prendre trop de temps de parole. On parle beaucoup d'un outil. C'est un outil parmi d'autres. On ne protègera pas la totalité des espaces fonciers à travers les PAEN. Ma question est de savoir ce que l'on fait autour des

espaces PAEN, autour de ces espaces protégés, on va dire pratiquement définitivement protégés, compte tenu de la difficulté de déclassification.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : On va prendre trois questions de suite puis on ira vers la salle. Vous répondrez avant que la salle ne pose des questions. Question : en dehors des zones PAEN, qu'est-ce qui se passe ?

DISCUTANT – Frédéric DELATTRE, communauté d'agglomération du Pays Voironnais :

Bonjour à tous. Comme l'a évoqué ***Gérard SEIGLE-VATTE*** en introduction, on est parti sur un périmètre en lien avec Grenoble Alpes Métropole, qui est assez ambitieux puisque l'on est parti sur un périmètre de préfiguration qui doit faire 7 000 à 8 000 ha. Attention, cela ne rigole pas… Cela m'intéresse beaucoup d'avoir le retour. Je trouve que l'on est là au cœur du sujet sur des débats que l'on a souvent eus : quelle taille de périmètre ? Je rejoins la question : quel effet de report par rapport notamment à des petites tailles ?

Je suis assez surpris. En entendant le discours sur les petites zones : c'est facile, ce n'est pas cher, cela peut rapporter gros ; en gros c'était cela si je résume. De l'autre côté, on sent que c'est une démarche qu'a plus Saint-Etienne Métropole, qui a quand même demandé de l'investissement, un long temps de concertation, qui paraît difficilement reproductible sur d'autres territoires du département. Question, pour que vous discutiez entre vous : est-ce que les départements en Pyrénées Orientales et Bouches-du-Rhône sont séduits par une démarche qui se veut ambitieuse ? Démarche qui me paraît plus intéressante parce que l'on n'a pas d'effet de report, on marque vraiment une partie de territoire, qui est peut-être plus longue et plus risquée. Ou est-ce que vous vous dites sur le département de la Loire, c'est un peu compliqué, c'est peut-être un peu unique comme démarche ? Si l'on veut que cela essaime, il ne faut peut-être pas s'appuyer sur des démarches territoriales, mais à l'échelle de communes volontaires et, de proche en proche, on arrivera à avoir quelque chose qui a un impact.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : La question de l'échelle ***Jean-Pierre LEGENDRE***.

Réponse de Jean-Pierre LEGENDRE, vice-président de Nantes Métropole :

Je voudrais revenir sur un débat que l'on a eu à Terres en Villes. Je crois que Monsieur ***DASSONVILLE*** était au courant. À un moment on pensait qu'il était à notre niveau, qu'il était nécessaire que ce soient les intercommunalités qui soient porteuses des PAEN. Cela n'a pas été le cas dans la loi de 2005 et les décrets qui ont suivi. En Loire Atlantique il va y avoir un premier PAEN avec deux intercommunalités et bien sûr le département. Bien que le département soit acquis au PAEN, ce sont les deux intercommunalités qui ont poussé le département pour réaliser un PAEN, et non pas les communes une par une. On a un PAEN qui va être sur 20 000 ha.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : De plus en plus fort !

Jean-Pierre LEGENDRE :

Oui, de plus en plus fort. Ce PAEN va protéger un nouvel aéroport du Grand Ouest qui va être installé sur une commune pour 2016. C'est donc une zone que l'on souhaite protéger

entre le nord de l'agglomération Nantaise et le territoire qui recevra cet aéroport du Grand Ouest. C'est ici la pertinence de la démarche. En toute amitié, ce sont plutôt Nantes Métropole et la Communauté Erdre et Gesvres qui ont porté le souhait de voir le département mettre en place de PAEN, bien sûr avec leur concours. Or j'entends là parler communes. Savoir quelle est l'opinion, si c'est mieux la commune ou l'intercommunalité qui…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Alain DASSONVILLE*** avez-vous une question ?

DISCUTANT - Alain DASSONVILLE, Ingénieur général du GREF :

J'aurais diverses remarques à faire. Je réagis immédiatement sur ce qui vient d'être dit. On a dit tout à l'heure dispositif incomplet, je dirais dispositif ouvert. Compte tenu de la diversité des sujets à traiter, on voit l'intérêt de choisir l'échelle de l'intervenant. La loi met en exergue le département, mais c'est aussitôt pour dire que le département peut déléguer ; il peut déléguer à une commune ; il peut déléguer à une intercommunalité ; il peut faire plus haut. Première chose. Cela fait réfléchir.

Maintenant que Monsieur ***LEGENDRE*** a dit ce qui ce qui se passait pour l'aéroport en projet au nord de Nantes, je voudrais dire que la loi Grand Paris, qui a été votée il y a quelques mois seulement, a introduit un périmètre qui ne dit pas son nom, mais qui en réalité se lit exactement par une recopie de la loi PAEN en quelque sorte. C'est pour protéger les 2 300 ha du Plateau de Saclay en Île-de-France, compte tenu des grands projets qui sont sur Saclay de regroupement des établissements d'enseignement supérieur. Cela fait que si on ne se donne pas une maîtrise foncière au même moment où l'on est en train de dire que l'on va concentrer des équipements scientifiques sur le Plateau, on est sûr de ne plus rien maîtriser du tout. Je voulais simplement dire qu'il y a différentes échelles possibles. La seule différence est que c'est l'État qui est opérateur dans l'affaire du Plateau de Saclay.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Qui veut répondre sur l'effet report? Y a-t-il un risque de déclassifier en quelque sorte, déqualifier les espaces qui ne sont pas PAENisés ?

Réponse de Jean-Baptiste GIRAUD, Ancien vice-président du CG de la Loire :

La réflexion a été menée au niveau du conseil général. Nous avions déjà une politique très forte au niveau des aides que nous apportons aux agriculteurs pour essayer de les maintenir au niveau de la zone agricole. On est un département où il y a peu de remembrement. Il n'y a pas eu moyen. On a essayé de faire démarrer des remembrements. On n'a que les remembrements consécutifs à un passage d'autoroute, mais autrement nous n'avons pas de remembrement. Ce n'est pas dans la culture du département, si je peux m'exprimer ainsi.

Par contre, nous aidons fortement tous les agriculteurs qui veulent faire des échanges amiables. C'est quelque chose qui est très important. Cela a permis le maintien d'agriculteurs et surtout de jeunes agriculteurs au niveau des régions du département. Autre chose, je pense que cela permet aux communes de réfléchir, le conseil général subventionne les communes qui veulent faire faire une étude par la chambre d'agriculture sur le maintien de leur périmètre agricole ; nous la subventionnons fortement. Je pense que cela a permis aux élus de prendre conscience qu'ils avaient des agriculteurs au niveau de leur commune et que s'ils voulaient les maintenir il fallait protéger ce territoire agricole. Cela fait quatre ou cinq

ans que nous avons tous les ans dix ou quinze communes. Je sais que l'an dernier nous avons été obligés de dire à des communes : attendez, vous commencerez l'année prochaine, parce que les communes tapent maintenant à la porte du conseil général. Cela veut dire qu'il y a une prise de conscience.

Je vous ai parlé tout à l'heure de ce que nous avons signé avec l'État et la chambre d'agriculture. J'ai dit que des maires l'avaient mis au fond de leur tiroir, c'est vrai, mais il y a quand même une majorité des maires qui se sert de cette charte. 60 à 70 % des maires, qui réfléchissent sur ce qu'ils veulent faire comme acquisition de terrain, prennent ce rapport. On ne va cependant pas faire des PAEN partout. Le PAEN doit être créé dans des régions réellement sensibles.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci. Monsieur ***CHAMBON***, la question sur commune, intercommunalité, sachant que Nantes Métropole est une communauté urbaine à vocation PLU. On est quand même dans un cas de figure où vous avez d'ores et déjà la compétence urbanisme. Comment voyez-vous l'affaire ? Est-ce que pour vous Perpignan Méditerranée peut un jour être un acteur encore plus important ?

Réponse de Jean-Louis CHAMBON, maire de Canohès :

Oui, je pense que l'agglo doit être un acteur porteur. Dans un premier temps, il faut aujourd'hui un temps d'information, d'explication et donner du sens à ces PAEN. Ceci aussi bien au niveau des élus que de la population. Faire un périmètre, c'est bien. Tout à l'heure quelqu'un disait : derrière, qu'y fait-on ? Pourquoi gère-t-on ces terrains ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Troisième séquence.

Jean-Louis CHAMBON, maire de Canohès :

Je le disais dans mon propos antérieur, quand je parlais du conseil général et de l'agglo, ce sont eux qui doivent être porteurs de l'aménagement du territoire. Il me semble que faire des petits morceaux de PAEN n'a pas beaucoup de sens, si l'on peut partager, mutualiser, créer de la synergie, il faut le faire.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Philippe ASSENS*** un petit peu, après la salle. Juste un rappel, Terres en Villes s'était prononcée pour une articulation SCoT/PAEN, qui peut également répondre à l'articulation de l'effet report.

Réponse de Philippe ASSENS, Conseil général de Pyrénées Orientales :

Merci. Je voudrais juste apporter un élément, qui n'a pas été évoqué, pour répondre à ***Bruno CHABERT***. Dans le PAEN il y a un temps, qui est très important, qui est un temps administratif, qui est à la charge du conseil général, toute la procédure d'enquête publique, etc. qui prend beaucoup de temps. Au conseil général des Pyrénées Orientales on a mis ce temps à disposition des communes. Le PAEN est un outil porté administrativement par le département, au service de la volonté communale. On a institué ainsi le premier PAEN de France. On va prochainement instituer le plus petit PAEN de France, sur 14 ha.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Toujours plus petit ! Deux questions dans la salle.

Vanessa PIRES, Chambre d'agriculture de Savoie :

Je voulais connaître les raisons qui vous avaient poussés à choisir plus un PAEN qu'une ZAP ou autre chose. Est-ce le programme d'action, est-ce autre chose ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : D'accord. Deuxième question.

Francis AYNAUD, Conseil général de la Drôme :

Comment intégrez-vous dans vos réflexions sur les PAEN la réforme des collectivités territoriales ? Demain l'agriculture ne sera peut-être plus une compétence des départements, je le rappelle.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci pour cette question. Qui veut répondre ? Pourquoi PAEN plus que ZAP ?

Réponse de Jean-Louis CHAMBON, Maire de Canohès :

Pourquoi un PAEN ? En ce qui me concerne, c'est la durabilité du projet. C'est-à-dire que demain, les prochains élus ne vont pas modifier ou réviser le PLU pour le transformer. Parce qu'il faut garantir à l'agriculteur ; par exemple, nous allons planter 25 ha de vigne. On ne peut pas dire : dans cinq ans, dans six ans, dans sept ans on va modifier la destination de ce territoire et cela pourra devenir une zone constructible. Pour demain avoir un plan de gestion rigoureux, il faut que l'on s'inscrive dans la durabilité.

Deuxième élément, je veux laisser à mes petits enfants un espace de 300 ha où ils feront ce qu'ils voudront quand ils seront en âge de donner un devenir à cette commune.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : La réforme territoriale, ***Maurice BONNAND*** peut-être ? Joker.

Réponse de Maurice BONNAND, Vice-président de Saint-Etienne Métropole, Administrateur de Terres en Villes :

Je suis d'accord avec mon voisin à propos de la raison pour préférer le PAEN à la ZAP. Je veux revenir sur l'échelle. Il semble que dans le département de la Loire nous soyons tous d'accord, cela rebondit sur l'intervention de ***Gérard SEIGLE-VATTE*** en introduction, en termes d'agriculture, pour parler de foncier agricole la bonne échelle n'est plus la commune. Cela ne me paraît franchement plus être la commune. Le choix du conseil général, dans l'appel d'offres d'adosser les entités qui seraient éligibles à un nouveau SIPEN, si je dis une bêtise vous me reprenez, ce sont des communes qui sont agglomérées et en lien avec un PSADER. Voilà pour faire le lien rapidement.

Séquence 2. Gouvernance et démarche locales

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci pour cette première séquence. Je vais vous demander de regagner vos places et appeler les intervenants de la deuxième séquence :

- ***Raymond PITIOT***, Agriculteur et conseiller municipal,

- ***Michel JABRIN*** du PNR du Pilat,
- ***Roland MILLEVIERE*** de la communauté d'agglomération de Perpignan Méditerranée,
- ***Éric SCHEMOUL*** toujours des Bouches-du-Rhône.

Côté discutants nous aurons :

- ***Gilles MOULIN,*** Maire de Murianette et vice-président de la communauté d'agglomération Grenoble Métropole,
- ***Gérard SEIGLE-VATTE*** que l'on a déjà présenté ce matin,
- ***Joëlle GIANNI***, Urbaniste de l'agence d'urbanisme URBA Lyon et une des techniciennes des projets Nature du Grand Lyon,
- ***Lilian VARGAS***, Directeur adjoint de l'Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG),
- ***Alain DASSONVILLE*** toujours.

Je n'ai pas de nouvelles de France Nature Environnement qui s'était déclarée intéressée ; je ne crois pas qu'elle ait pu nommer quelqu'un. J'ai envie de proposer, de mon propre chef, à ***Bernard GIRAUDY*** de Terres de Liens de représenter la société civile à cette table-ronde comme discutant. D'autant plus que, pour ceux qui ne le connaissent pas, il est l'ancien Maire de Vernouillet et promoteur de la zone agricole protégée de Vernouillet, mais je lui demanderai de parler très brièvement.

Pour cette deuxième table ronde, on commence par Canohès, si vous voulez bien. ***Roland MILLEVIERE*** va nous la présenter. Le thème est : comment les acteurs locaux travaillent ensemble, quels sont les acteurs impliqués, comment cela se passe, la gouvernance, également le rôle du maître d'œuvre.

Intervention de Roland MILLEVIERE, Communauté d'agglomération de Perpignan Méditerranée :

Sur Canohès on est actuellement en finalisation du plan de gestion. En termes de gouvernance je vais aborder ce point de vue à trois échelles différentes. À chaque fois on part d'une vision un peu globale puis, petit à petit, on va zoomer. On aura une gouvernance, que l'on a déjà un peu évoquée dans le précédent atelier, un triptyque souvent commune, intercommunalité et conseil général. On va ensuite zoomer à l'échelle de la gouvernance, mais dans l'élaboration du plan de gestion et plus dans la mise en place au sens large du PAEN. Dernier point, on zoomera sur la gouvernance, qui me concerne aujourd'hui, spécifique agglo pour l'application de ce plan de gestion ; cette partie sera vraiment un trait d'union vers le troisième atelier de la matinée.

Sur le périmètre de Canohès et d'une deuxième commune aujourd'hui, Pollestres. C'est donc un outil avec des compétences qui sont beaucoup plus du portage du conseil général des

Pyrénées Orientales, qui s'est rapproché d'une commune et d'un élu qui a plus qu'une volonté, qui a une conviction très forte que cet outil apportera une plus-value au village de Canohès. Canohès est de plus une des communes de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée. Dans son intégration, elle a donc délégué des compétences à la communauté d'agglomération, des compétences en lien avec l'agriculture et aussi des compétences sur la biodiversité et le développement économique. De fait, à un moment donné, techniquement dans la mise en œuvre du PAEN, la communauté d'agglomération aura toute légitimité pour intervenir.

Ces trois parties prenantes ont donc conventionné pour lancer deux phases. Une première qui est une analyse de l'existant. Parce que l'on ne va pas poser un périmètre sans déjà analyser précisément le territoire. Le territoire, qui a été évoqué dans les différentes interventions de ***Jean-Louis CHAMBON*** et de ***Philippe ASSENS***, où l'on a une agriculture qui prend des coups, qui est actuellement notamment viticole, qui est à l'agonie et qui a besoin de lisibilité dans l'avenir. On conventionne. On analyse l'existant. On se rend compte que l'on est au-delà d'une commune. On a une partie du territoire cohérent qui est sur une autre commune. Il y a donc déjà un travail de communication entre les communes, de séduction aussi, d'éducation. Est intégrée au PAEN la commune de Pollestres, certes sur une faible partie de son périmètre, mais on repousse les limites et l'on commence à donner une dimension intercommunale au dispositif. À partir de là on désigne un périmètre, on élabore une notice qui justifie ce périmètre. Ces outils sont ensuite, comme l'a dit ***Philippe ASSENS***, pris à bras-le-corps par le conseil général, qui va instruire le dossier, faire réaliser une enquête publique pour donner une validation à ce dispositif. Suit également un programme d'action qui commence à identifier les différents enjeux que l'on va avoir sur ce territoire.

Étape suivante, une fois que l'enquête publique valide le périmètre, l'élaboration du plan de gestion, qui s'est déroulé sur quelques mois ; qui n'a pas été sans remous. Sur Canohès, on a fait un choix particulier, que je développerai plus tard. Le programme d'action va être décliné dans le plan de gestion en fiches actions opérationnelles ou en fiches outils. Il ne s'agit pas de dire, dans une fiche action : y'a qu'à, faut qu'on ; il faut aussi donner à la fois à l'animateur, mais également aux porteurs de projets qui vont se rapprocher de l'animateur, les moyens de comprendre et de savoir où ils vont. On a donc des fiches outils qui expliquent clairement des dispositifs et la marche à suivre pour arriver à la concrétisation de ces fiches actions.
Dans le programme d'action quatre thématiques ont été définies : une thématique agriculture, une biodiversité, une hydraulique. Et puis, il faut faire vivre un PAEN donc que les gens se l'approprient, à la fois les citoyens de Canohès, mais également les citoyens de la communauté d'agglomération, il faut donc lui donner une vocation, le sociabiliser. Pour faire vivre ce plan de gestion, il a d'abord fallu identifier un animateur qui aura le rôle de chef d'orchestre, qui va superviser la bonne marche et la bonne réalisation de ces fiches actions qui seront confiées à des maîtres d'ouvrage. Il peut y a voir ensuite plusieurs maîtres d'ouvrage dans le plan de gestion. Ce n'est pas forcément une seule entité qui va l'appliquer, par contre c'est une entité qui va coordonner tous les maîtres d'ouvrage. Ce maître d'ouvrage va s'appuyer sur des maîtres d'œuvre qui vont travailler de concert. On a donc vraiment à chaque fois une équipe qui va travailler de concert pour la bonne réalisation de ces fiches actions et de ce plan de gestion.

Particularité de Canohès dans l'élaboration de ce cheminement et de cette façon de fonctionner, on n'est pas parti d'un petit comité qui rédige les fiches actions, on a demandé aux acteurs locaux qui allaient œuvrer sur le terrain de rédiger eux-mêmes leurs fiches. On est arrivé avec des fiches actions totalement vierges. On a réuni tous les acteurs et on leur a dit…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Pouvez-vous préciser les acteurs qui étaient impliqués ?

Roland MILLEVIERE :

Agriculteurs, chasseurs, éleveurs, associations de défense de l'environnement, associations locales de loisirs, par exemple des associations de randonneurs, tous ceux qui seront susceptibles à un moment donné d'utiliser le site. On leur donne ces fiches actions vierges sur lesquelles ils rédigent ce qu'ils ont envie de voir. Ils construisent eux-mêmes leur territoire. On est vraiment sur une démarche participative maximale. Cette façon de fonctionner fait que l'on peut avoir un acteur qui rédige la fiche et va ensuite l'appliquer. Il retrouve ses petits, cela donne une certaine pertinence, cela donne un document valable à leurs yeux. La contrepartie de ce dispositif est qu'il est long à mettre en place. Il y a beaucoup de débats, parfois houleux et très chronophages en rendez-vous. On est obligé de se voir plusieurs fois pour vraiment se mettre d'accord et pour que les fiches actions n'interfèrent pas les unes avec les autres…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : La cohérence.

Roland MILLEVIERE :

La cohérence. ***Jean-Marie PETIAU*** d'Ecosys, le bureau d'études qui a rédigé ce plan de gestion vous en parlera sans doute plus que moi. Il faut effectivement que toutes les fiches actions soient cohérentes entre elles, ce qui est aussi un drôle de travail.

Je vais essayer d'aller vite. Sur la gouvernance au sein de l'agglo on a trois gros chantiers. Un chantier technique, il faudra que l'on mette les moyens techniques pour faire appliquer ce plan de gestion. Ce sera une équipe qui va certainement être développée.
On a des financements européens pour le faire, l'agglo trouvera aussi des financements en interne pour le mettre en place, on sera aussi aidé financièrement par le conseil général, qui est vraiment très moteur et très impliqué sur ce volet.
On a une politique agricole, parce que l'agriculture est quand même le pilier numéro un du PAEN, pour laquelle l'agglomération a déjà un dispositif, qui va venir se superposer au dispositif PAEN et permettre de fédérer des porteurs de projets pour créer des exploitations viables. On a un gros dossier de la politique foncière : que fait-on du foncier ? Est-ce qu'on le laisse au privé avec le risque de ralentir les objectifs que l'on se donne ? Est-ce que la puissance publique doit revenir sur le foncier, doit le maîtriser ? Est-ce que c'est une maîtrise simplement par conventionnement, par préemption, par achat à l'amiable ? C'est aujourd'hui toute la question dans l'agglo qui doit aboutir pour nous permettre d'avoir un outil supplémentaire pour pérenniser cet espace agricole.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci ***Roland MILLEVIERE***. ***Éric SCHEMOUL*** à Velaux.

Intervention d'Eric SCHEMOUL, Conseil général des Bouches-du-Rhône :

Avant de commencer, je voudrais répondre à la question qui a été posée : vaut-il mieux un PAEN communal ou intercommunal ? Vous verrez que dans la suite de mon exposé je parle beaucoup du volet intercommunal, notamment de l'Agglopole, la Communauté d'agglomération dans laquelle est situé le PAEN. Ma réponse est : on fait un peu ce que l'on peut sur le terrain. Le SCoT est en cours d'élaboration, mais il n'y a pas forcément à l'Agglopole Provence de volonté très forte, plus précise que cela sur le foncier agricole. On fait un peu comme on peut avec les acteurs de terrain qui sont les plus mobilisés pour avancer. C'était ma réponse.

J'ai intitulé ma présentation projet de territoire agricole périurbain. Pour ce qui nous concerne le PAEN est vraiment un projet de territoire, qui se voit non seulement sur l'espace agricole, mais également sur l'aspect gestion de la ville autour. Vous voyez sur la diapositive, au premier plan la zone agricole de Velaux, le plan de Velaux, et derrière la colline, le Massif de l'Arbois.

Il y a quand même beaucoup de friches, des oliviers, des vignes. On a un territoire, comme je le disais tout à l'heure, avec de forts enjeux agricoles et environnementaux. Sur le Massif de l'Arbois en 2001 l'État a prescrit un projet d'intérêt général pour préserver le massif forestier très périurbain de l'Arbois, préserver les espaces agricoles et naturels de l'urbanisation notamment. À travers la DTA, Directive Territoriale d'Aménagement, le Massif de l'Arbois est repéré comme un espace à protéger, notamment ses franges agricoles. On a également un massif forestier, que l'on voit à l'arrière, qui est classé Natura 2000, une zone

de protection spéciale. Enfin, le plan de Massif de l'Arbois, qui a été élaboré par l'Office National des Forêts détermine des zones à enjeux par rapport à la défense contre l'incendie. On est en pleine zone nord-ouest du massif en vent dominant, sur ce massif qui a brûlé maintes et maintes fois. Tous les départs de feu sont partis de la commune de Velaux.

Comme je le disais, on a sur ce territoire une mobilisation forte de la commune et de la chambre d'agriculture et relayée par l'État. Cette zone agricole fait 300 ha, elle est en pied de village. Vous verrez tout à l'heure, avec Madame ***FONTÈS*** de la chambre d'agriculture, le village et la zone agricole en dessous. La zone est très morcelée ; sur 300 ha on a 297 propriétaires. Elle est effectivement très menacée par son côté périurbain, puisque l'on est vraiment au centre de la conurbation Aix-Marseille-Étang de Berre, donc Vitrolles, Berre et toute la zone pétrochimique. On a un espace agricole qui est à viabiliser ; pour l'instant il n'y a pas l'eau. Jusqu'à présent on a, entre guillemets "retenu" le Canal de Provence de mettre l'eau avant de concrétiser le périmètre de protection, pour éviter une pression urbaine trop forte, suite à la mise en place d'un équipement d'irrigation. L'équipement est prévu ; il est aux portes du périmètre.

Un espace agricole à redynamiser, la rétention foncière fait que beaucoup de propriétaires ne louent pas ou ne vendent pas aux agriculteurs. On n'a que deux agriculteurs sur site. Il va donc falloir installer beaucoup d'exploitants pour redynamiser et reconquérir ces friches. Sur la délimitation du périmètre proposé, comme le département a une politique forte en matière d'ENS, on a souhaité réserver et délimiter le périmètre uniquement sur la zone agricole, en laissant en complémentarité les piémonts qui sont par ailleurs "protégés" entre guillemets par la préemption du département au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Je rentre un peu dans le détail de la création du périmètre de protection. Sur Velaux, une étude de faisabilité a été réalisée. Vous voyez ici le périmètre, la commune de Velaux, tout autour en rouge les espaces urbains ou périurbains en rosé les zones d'activités.

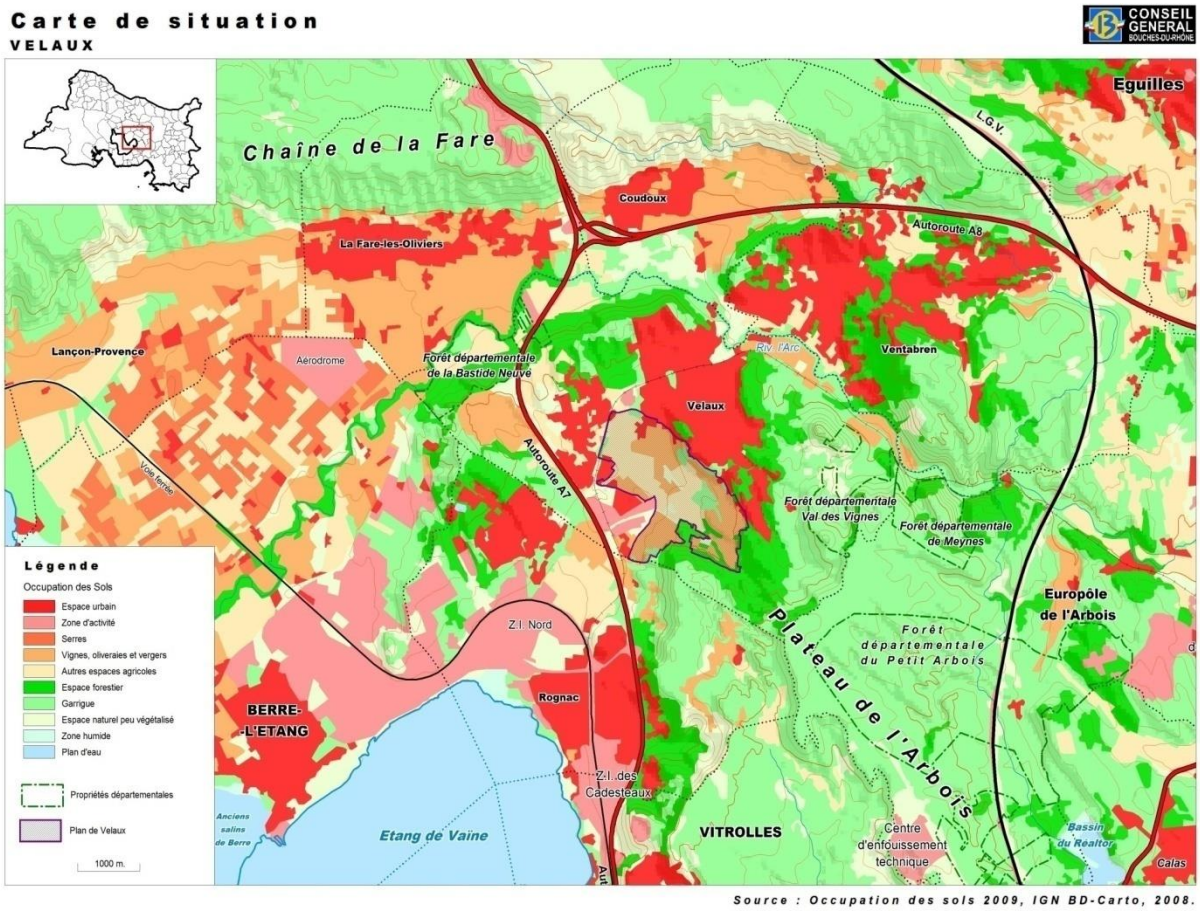

Le plateau de l'Arbois, on est vraiment dans le secteur sensible nord-ouest du massif. Voilà le périmètre, sur la carte suivante, également en rouge. Ici, en bleu, la zone de protection spéciale Natura 2000 ; en jaune le périmètre du projet d'intérêt général qui a été prescrit par l'État et renouvelé à deux reprises.

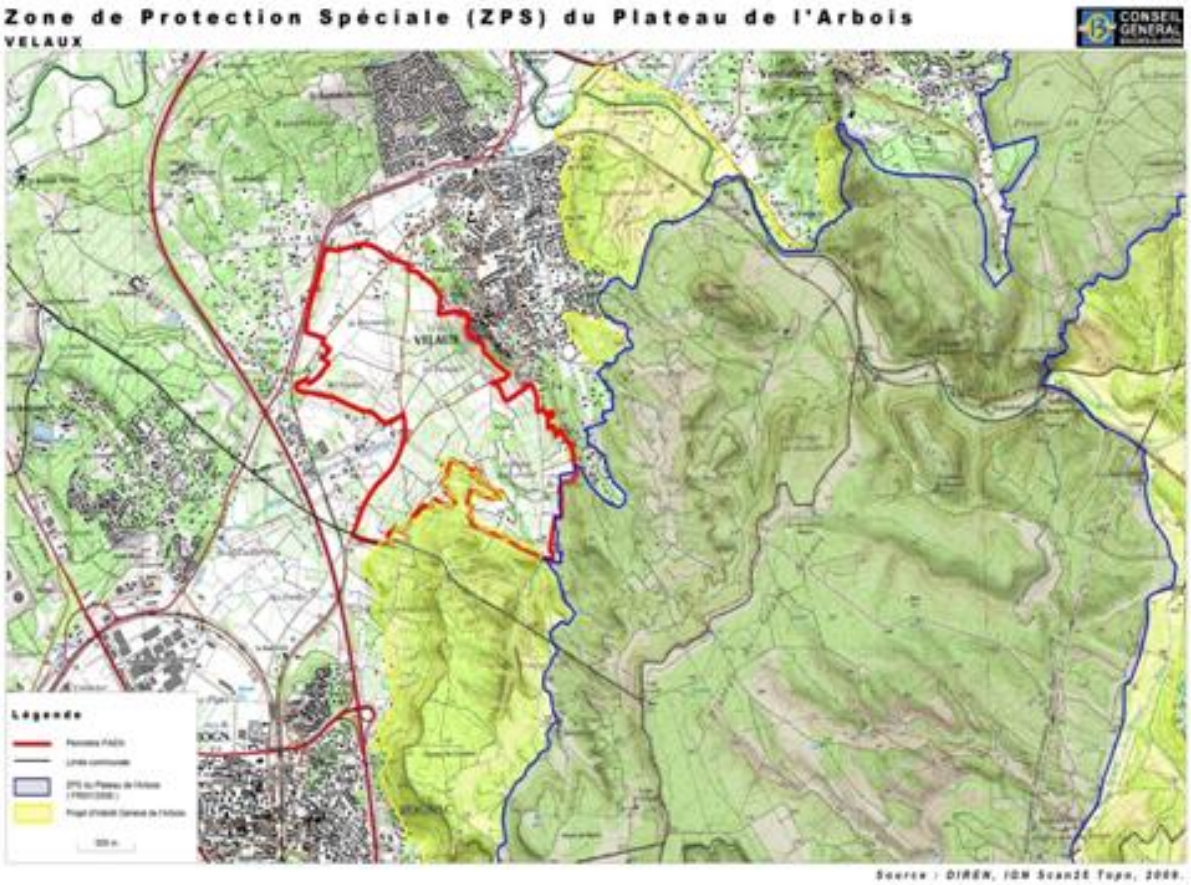

On est aujourd'hui, avec la DREAL, en procédure de classement du site.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Avec quels acteurs avez-vous travaillé ?

Eric SCHEMOUL :

Je termine avec la carte. On voit sur le plan de massif en rouge les zones de départ de feu potentiel. La zone agricole de Velaux est très concernée par ces départs de feu. Comme je le disais, une étude de faisabilité a été réalisée par la chambre d'agriculture et financée par le département.

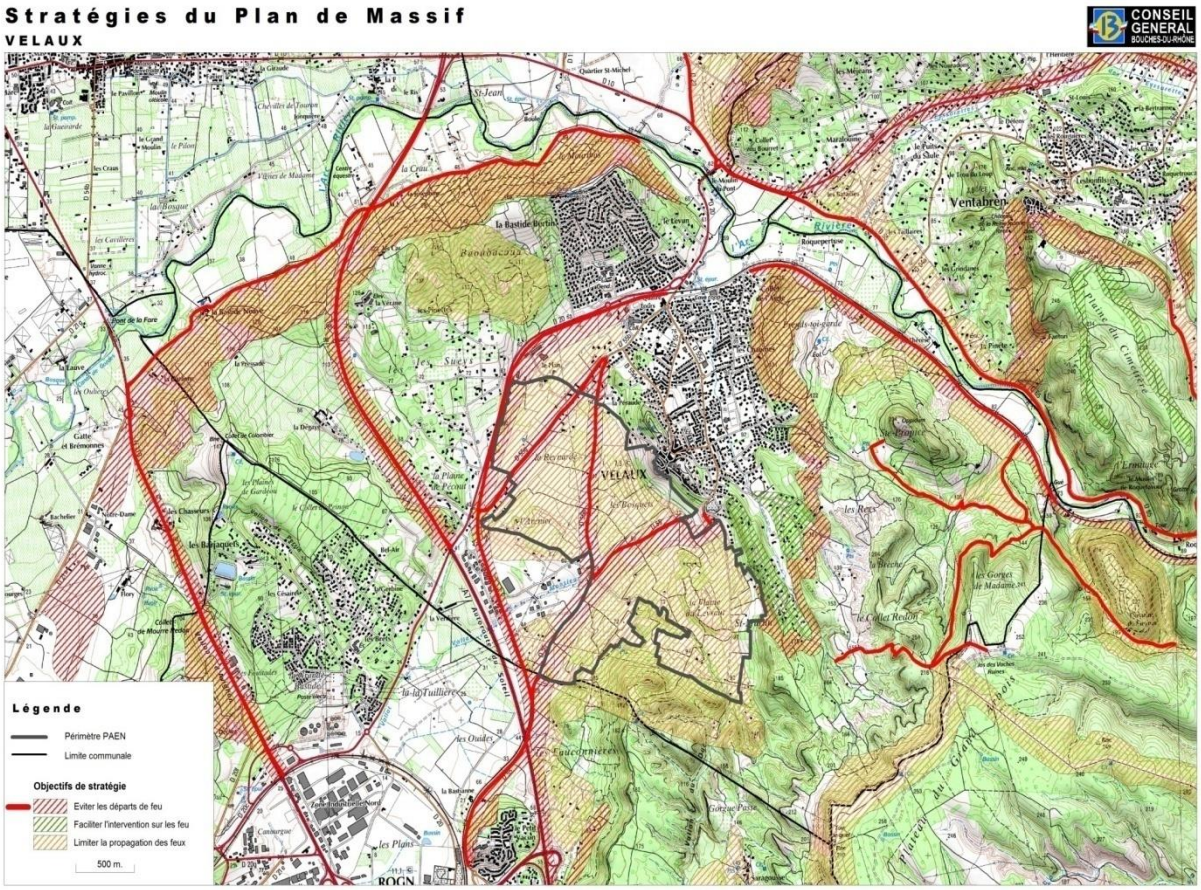

Pour la mise en place de ce périmètre, on a mis en place très classiquement des comités technique et de pilotage qui ont été animés par le département, avec les acteurs que sont la commune, l'État, la région, l'Office National des Forêts, des représentants de la profession agricole, l'Agglopole. On a mis en place une structure classique de projet de territoire. Le budget spécifique alloué par le département pour ce périmètre est une autorisation de programme de 300 000 € pour les acquisitions foncières. Le choix a été fait d'un partage à parité entre la commune et le département pour l'animation foncière et technique sur le périmètre. Cette animation va durer trois ans.

Je disais que l'on devait avoir une politique foncière et d'animation bien coordonnée entre différents acteurs. Les textes prévoient une convention entre le département et la SAFER. Nous avons souhaité intégrer la commune, pour que l'on ait une convention tripartite, qui engage vraiment les acteurs dans la mise en œuvre du périmètre de protection. La commune est le référent de terrain. On considère que tout ne va pas être décidé de Marseille ; il faut que la commune prenne sa part dans l'aspect terrain. Elle missionne aussi l'animation technique qui va se mettre en œuvre et elle est également garante de la constructibilité dans le périmètre de protection à travers le document d'urbanisme qu'elle est en train d'élaborer, le PLU notamment. Le département va continuer à assurer l'animation générale du suivi du projet et la mise en œuvre éventuelle des préemptions ou des acquisitions. La SAFER va réaliser l'animation foncière de terrain, faire la préemption pour notre compte et, éventuellement, d'autres acquisitions amiables.

Le PAEN de Velaux a été créé par délibération du 20 mai. Dans la même délibération le programme d'action a été adopté et la convention tripartite a été validée. Je dirais que c'est là que tout commence. Jusqu'à présent on est dans la phase un peu institutionnelle, administrative et un peu technique. On va arriver au cœur du sujet, mettre en œuvre le programme d'action. Comme ce sera détaillé plus tard, il y a tout à faire contrairement à d'autres zones agricoles qui sont déjà assez vivaces et dynamiques. On a une zone en déshérence, beaucoup de friches. Il y a un investissement à la fois technique, financier, de réflexion et d'animation très fort pour relancer la dynamique agricole sur ce territoire.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci. On reviendra à tout ce qui est action dans la dernière séquence. Les gens de la Vallée du Gier Pilatoise, je pense que c'est Monsieur ***PITIOT*** qui commence, puis ***Michel JABRIN*** et ***Céline GAUDEC***. Vous faites comme vous voulez, simplement vous gardez le même temps que vos collègues.

Intervention de Michel JABRIN, PNR du Pilat :

Je pense que je vais parler d'entrée pour tout le monde. On est trois du Gier, ***Raymond PITIOT*** qui est plutôt agriculteur et qui a donc suivi de très près l'élaboration du PAEN sur la Vallée du Gier, avec d'autres agriculteurs ; il y en a peut-être d'autres dans la salle. ***Céline GAUDEC*** a été pendant dix-huit mois chef de projet. Je suis ***Michel JABRIN***, chargé de mission au Parc Naturel Régional du Pilat. J'ai été chargé de superviser l'élaboration sur le plan technique. Je vais essayer d'être très court. On a basé notre travail, techniquement sur trois principes.

- Le premier principe est une commande ; je ne vais pas vous parler du pourquoi, mais du comment. On a travaillé de façon ascendante. La volonté de ***Jean-Baptiste GIRAUD*** : il ne voulait pas un PAEN qui vienne d'en haut, il fallait qu'il soit élaboré par les gens du terrain. Les gens du terrain sont les agriculteurs, les municipalités surtout, les associations de protection de l'environnement de façon très importante et les forestiers, donc une remontée des périmètres et des plans d'actions à partir du terrain.

- Deuxième principe, une concertation la plus large possible. ***Maurice BONNAND*** l'avait souligné : l'idée est d'associer le plus possible d'acteurs locaux concernés qui sont responsables de politiques foncières et de l'élaboration du projet.

- Troisième principe, qui vient plutôt de nous au niveau technique : faire cela sur un temps ramassé, c'est-à-dire éviter les longueurs, les trainasseries et les dépenses qui sont inutiles. Faire de la concertation, mais de façon rythmée pour donner une dynamique à ce projet.

On a donc fait un travail très, très près du terrain. On n'a pas fait d'études de faisabilité. Beaucoup d'éléments étaient en notre possession, d'une part du fait que l'on est dans le territoire du Parc. Le diagnostic et le cahier des charges dont a parlé ***Benjamin CHENAUD*** ont surtout été pour nous un prétexte pour mobiliser les acteurs pour dire : on a tout cela, vous êtes d'accord, pas d'accord, dites-nous comment vous sentez cela. On n'a pas envoyé un questionnaire aux agriculteurs, on les a tous visités un par un. Il y a 80 agriculteurs sur le site. La consigne technique était de les voir, d'aller discuter avec eux. Cela prend du temps, mais c'est indispensable. Deuxième chose importante, une visite assez rapide avec le

CRPF[5] sur ce secteur puisque la forêt est plutôt sur le haut du massif, elle s'est donc assez vite trouvée avec des enjeux plus mineurs, mais il a été associé tout le long. Un autre élément important, une prise de connaissance assez fine du terrain pas les techniciens. On ne parle pas de technique sans connaître de quoi on parle.

Deuxième chose importante dans cette manière ascendante, une validation du travail étape par étape. On a tourné avec un comité technique, un comité de pilotage politique. Chaque étape du travail, les éléments de diagnostic, la définition du périmètre, la définition du plan d'action, a été validée successivement par les comités et par les communes. On a demandé à chaque étape aux communes, aux conseils municipaux de délibérer ; quitte à ce qu'au niveau technique on aille expliquer ce que l'on avait fait aux conseils. Ceci est un élément extrêmement important. Tout cela est co-construit de très près, même la définition des périmètres avec des agriculteurs. Je revois ***Céline GAUDEC*** avec des cartes partout sous les bras, des crayons de couleur ; elle venait dans les groupes avec les agriculteurs : tracez comment vous pensez les choses. Par des allers et retours successifs, on a affiné les choses. J'ai parlé de délibération des communes. La délibération du conseil général est venue au final pour entériner tout ce qui avait été fait avant. Il a suscité ce travail ; il l'a accompagné, mais il ne l'a pas entravé.

La concertation, comité technique, comité de pilotage, très vite au bout de deux ou trois séances on a tout fusionné, parce que l'on s'est aperçu qu'il était un peu aberrant de faire les choses ainsi. On avait plutôt un pilotage technique assez restreint et l'on a fondu tout cela. Ces comités étaient très larges, avec des représentants de la chambre d'agriculture, des syndicats agricoles locaux, des municipalités, des associations environnementales, du CRPF. Je ne vous fais pas toute la liste ; on était plus de trente autour de la table, ce qui est important. Un travail très serré avec les communes, en particulier avec les services techniques ; d'autant que par exemple sur Saint-Chamond c'était concomitant à l'élaboration du PLU ; il ne s'agissait donc pas de faire des bêtises. Au-delà de l'enquête auprès des agriculteurs, c'est un travail en groupe d'agriculteurs. On a essayé de déterminer les groupes locaux d'agriculteurs qui ont l'habitude et de travailler secteur par secteur. Ceci est le pôle fort de l'animation. Il y a un pôle plus faible, qui a suscité des débats dans les comités, notamment le travail avec les propriétaires. Il y a eu un travail important d'informations successives : des plaquettes du conseil général, des articles dans les bulletins municipaux. L'enquête publique est pour nous l'outil par lequel les propriétaires peuvent s'exprimer ; il y a eu, à ce moment-là, des remontées.

Un temps ramassé. Cela veut dire que l'on a réalisé cela sur un délai de deux ans. Il y a eu à peu près six mois de travail administratif, enquête publique, délibération finale des communes et du conseil général. Un an pour la partie diagnostic et animation de ce diagnostic, la mobilisation des acteurs. Six mois pour l'élaboration du plan d'action. Le reste est l'enquête publique, etc. On a fait à peu près 25 réunions sur la période ; au moins me dit ma voisine ; avec un rythme assez soutenu, pour ne pas perdre le rythme de ce que l'on était en train de faire.

On a essayé de construire un truc pas trop intellectuel, mais assez pragmatique. Le but de l'opération était d'aboutir. ***Caroline CHAMPAILLER*** vous parlera tout à l'heure du plan

[5] Centre Régional de la Propriété Forestière

d'action. On n'a pas essayé de réinventer l'eau chaude ; on a simplement mobilisé des boites à outils.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci à tous. Comme tout à l'heure, j'ai envie de commencer par ***Joëlle GIANNI*** qui suit à la fois les PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) sur le Grand Lyon, par rapport à ce qui a été dit. Quelle question pourriez-vous poser ?

DISCUTANTE - Joëlle GIANNI, Agence URBA Lyon, technicienne de projets Nature du Grand Lyon:

Par rapport à ce qu'évoque Monsieur ***JABRIN***, c'est-à-dire la démarche très ascendante, le pragmatisme, j'ai l'impression que sur territoire, chaque projet de PAEN, les méthodes doivent s'inventer. Vous travaillez sur un site contenu, 1 500 ha, c'est grand. Canohès c'est 300 ha. On a choisi l'articulation SCoT et PAEN sur l'agglomération lyonnaise. Le projet de PAEN qui va être mis à l'enquête sur 2012 est de 15 000 ha. J'ai l'impression que dans les démarches il y a la haute couture et le prêt-à-porter. Vous êtes dans la haute couture. J'ai entendu un animateur pour 300 ha chez vous ; on n'en est pas là sur 15 000 ha. Est-ce que l'on peut conduire de la même façon un projet sur 300 ou 1 500 ha que sur un projet de 15 000 ha, qui est un projet d'agglomération au sens que les PAEN sont vraiment un outil pour mettre en place une armature verte qui tienne le territoire à l'échelle de l'agglomération lyonnaise ?

On conduit la même démarche sur l'ouest lyonnais, à la demande du conseil général. Chaque fois que l'on a un terrain, la démarche est, à mon avis, à inventer. Vous avez consulté, vous avez travaillé avec tous les agriculteurs sur le Pilat, 65 agriculteurs. Nous avons travaillé pendant quatre ans. On a fait pas mal de réunions, on n'a pas toujours touché tous les agriculteurs, ce qui n'est pas forcément simple. Ce n'est pas une question, c'est pour moi plutôt une remarque : on doit à chaque fois inventer la méthode. La question est ensuite la pérennité de cette animation, à l'échelle de 300 ha, de 1 500 ha puis de 15 000 ha. L'idée étant que l'on soit toujours le plus proche du terrain.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Donc question de la pérennité de l'animation ?

DISCUTANTE- Joëlle GIANNI :

Est-ce que l'animation est pérenne avec un animateur pour 300 ha ? Ce qui paraît être des moyens gigantesques. Sur des petites opérations, l'idée de la haute couture, c'est-à-dire on va essaimer, est peut-être… Il y a des moyens qui sont quand même très forts.

Réponse d'Eric SCHEMOUL, Conseil général des Bouches-du-Rhône :

Ce que vous dites est vrai. Chaque situation est un peu différente. Dans le département des Bouches-du-Rhône, on est dans une situation où les SCoT ont du mal à aboutir. La notion d'aménagement global du territoire sur les grands espaces est peut-être moins évidente. Même au niveau du département des Bouches-du-Rhône, l'idée du département est d'expérimenter sur un site pour pouvoir éventuellement l'étendre à d'autres territoires. D'où un périmètre assez réduit, sur 300 ha, en s'appuyant sur les volontés locales parce que c'est

ce qui s'est produit. On avait proposé aux élus d'avoir une stratégie territoriale départementale ; ce n'est pas quelque chose qui a été véritablement repris. L'idée a plutôt été de dire : voyons comment cela se passe très concrètement sur un espace, sur Velaux, ensuite on verra.

Sur l'animation locale, il ne s'agira bien entendu pas d'avoir un animateur à plein temps sur 300 ha. L'idée est d'avoir un animateur au moins pendant trois ans, qui sera sans doute un mi-temps, ou maximum trois-quarts temps. Parce qu'il y a effectivement beaucoup de travail à faire sur ce territoire, bien qu'il soit petit, sachant qu'il y a tout à faire. On n'est pas dans la situation où on a 80 agriculteurs dans une salle, on est dans la situation où il y en a deux. Il y a une déshérence d'un territoire. Il faut donc mettre le paquet pour regrouper les parcelles : j'ai dit 300 ha, 297 propriétaires, faire des îlots d'exploitation avec la SAFER, installer des agriculteurs, accompagner les projets, accompagner la mise en œuvre du périmètre d'irrigation. Il y a beaucoup à faire, vous allez le voir dans le programme d'actions. On part un petit peu d'une situation de déshérence forte, ce qui est le cas dans beaucoup de zones périurbaines du département.

DISCUTANTE - Joëlle GIANNI :

Une autre question par rapport à l'émergence de projet ; cela intéresse peut-être plus le site du Pilat. Est-ce que la création des PAEN a été l'occasion d'inventer des projets en suscitant un travail plus collectif des agriculteurs, ou est-ce qu'il y a eu un gros travail du PNR ? Où est l'émergence ? Est-ce qu'elle vient des agriculteurs ? Est-ce qu'elle est suscitée par le parc ? Est-ce itératif, commente cela marche-t-il ? »

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Ne va-t-on pas voir cela dans le programme d'actions ?

Réponse de Michel JABRIN, PNR du Pilat :

Non, je ne pense pas. Pour répondre à la question, le PAEN n'est pas parti d'une demande des agriculteurs. Ils avaient une demande forte de protection des espaces agricoles. On avait aussi une demande forte des associations naturalistes pour dire : dans ces zones il faut sauvegarder le peu qui reste. C'est vraiment une volonté politique, je le redis, de Saint-Etienne Métropole, du parc et du département pour dire : on va le faire. C'était d'autant plus important que cette volonté était inscrite dans la charte du parc, qui disait dans l'une de ses mesures de maintenir une limite franche entre la ville et la campagne ; c'est-à-dire que quand on sort de la ville, on garde le caractère rural de façon nette. C'est important. On a la chance, sur le Pilat, d'avoir des agriculteurs qui sont dans une dynamique importante, et qui ont l'habitude de travailler en commune : il y a des CUMA partout, il y a des coopératives, il y a des magasins de vente directe. Il y a donc déjà cette habitude. Je ne veux pas parler à la place de ***Raymond PITIOT*** ; il le dira. Pour nous c'est une chance. On peut donc s'appuyer sur une dynamique forte. Ce n'est pas du tout comme le cas de mon collègue à côté. Ceci est très important. Au niveau des projets, on ne réinvente pas l'eau : ils ont plein de projets ; ce n'est pas un problème. On est là pour soutenir un certain nombre de projets qui ont des difficultés à se tenir. Je ne vois pas comment on peut, au niveau de l'agglo et du parc, dire : le bon projet est celui-là. Le projet est celui des acteurs.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY :

Monsieur ***PITIOT***, un petit mot en tant qu'acteur. Je vous propose ensuite, comme l'on a une troisième séquence, le programme d'action, et que je vois que ces deux séquences sont assez liées, je demanderai aux discutants de poser une question. On n'ouvrira pas le débat avec la salle ; on ouvrira le débat avec la salle une fois que l'on aura parlé du programme d'action. On aura alors un temps de débat assez important. Vous pourrez tous poser les questions que vous souhaitez.

Intervention de Raymond PITIOT, Agriculteur et conseiller municipal dans la Loire:

Les agriculteurs ont été carrément partie prenante. Chez nous le gros problème est le foncier. On a à peu près un tiers en propriété, un tiers en fermage avec un bail, un autre tiers est en fermage précaire. Lorsqu'un exploitant part à la retraite, que l'exploitation est libérée, souvent les gens reprennent leurs terrains et ne veulent qu'un bail précaire parce qu'ils veulent vendre leurs terrains à construire ou les garder pour eux. C'est surtout là-dessus que l'on a insisté. Le PAEN a vraiment été pris pour protéger les territoires, pour dire que là on ne pourra plus construire. Étant en plus conseiller, quand on voit toutes les problématiques des villes avec les assainissements, avec tout ce qui se passe autour, aujourd'hui on ne peut plus laisser faire n'importe quoi. Ce qui se fait n'est pas n'importe quoi, mais je veux dire qu'il faut protéger et aménager les territoires, ce qui a été pris par les agriculteurs.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Protection et aménagement. Qui veut poser une question ?

DISCUTANT - Lilian VARGAS, Directeur adjoint de l'ADAYG :

J'aurai une question pratique d'animateur de démarche de gestion concertée qui s'est cassé les dents sur des oppositions de propriétaires, on va dire très virulentes. À tel point que les propriétaires se sont montés en association et ont renversé la mairie, pour planter le décor rapidement, aux élections suivantes. Comment avez-vous pu gérer, sur le côté protection de l'espace, cette relation avec les propriétaires ? J'ai entendu que, dans le Pilat, vous les aviez rencontrés. Je me suis retrouvé face à 150 propriétaires dans une réunion publique : ils n'étaient pas contents. Comment avez-vous géré cela ? Première chose.

La deuxième, on voit dans le PAEN la dimension que prend le programme d'action puisque le PAEN dit agriculture, forêt et espaces naturels, quand on doit mettre autour de la table des élus avec une vision de l'agriculture parfois un peu rêvée, des environnementalistes qui considèrent que le PAEN est un sous-ENS piraté par le lobby agricole. Au niveau de la définition des périmètres pour la protection, vous avez pu concilier l'action avec les propriétaires. Au niveau des acteurs, comment avez-vous pu les mettre autour de la table et les sensibiliser pour qu'ils viennent ? Parce que je ne suis pas certain que tous les agriculteurs veuillent venir. Comment avez-vous fait pour arriver à sortir un projet qui soit à peu près un projet consensuel ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Gilles MOULIN***. On va regrouper les réponses.

DISCUTANT - Gilles MOULIN, Maire de Murianette, vice-président de la communauté d'agglomération Grenoble Métropole,

Bonjour à tous. Je voudrais évoquer le problème du SCoT et des schémas de secteur dans le cadre des démarches. On nous a exposé que le département avait la compétence. Il la prend ou il ne la prend pas. Je signale que le département de l'Isère n'a pas pris la compétence actuellement et j'espère qu'il va le faire rapidement. En tout les cas dans notre département on est bloqué, la compétence n'est pas prise. Le département délègue, on a eu la discussion, au territoire le plus pertinent c'est-à-dire la commune ou l'EPCI. Mais, dans le cadre de la démarche locale que vous avez faite, vous avez indiqué que vous faisiez comme vous pouviez, donc on invente chaque jour, et que les personnes qui intervenaient sur le territoire du PAEN faisaient une démarche en partant du bas, en ayant des cartes et en étant sur le terrain de façon à être très précises. Et on finissait par une démarche de délibération du conseil municipal. En allant jusque-là, comment gère-t-on l'interface de ces démarches locales, avec le SCoT, les schémas de secteur, qui ont aussi des éléments cartographiques ? Comment arrive-t-on à la compatibilité du SCoT ? Est-ce que ces éléments d'aménagement du territoire ont été des atouts ou sont venus contrarier les développements ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Bernard GIRAUDY***, une question.

DISCUTANT – Bernard GIRAUDY, Terres de Liens, ancien maire de Vernouillet :

Bernard GIRAUDY, ancien maire de Vernouillet, une commune en région parisienne qui en 1993 avait décidé de lutter contre l'étalement urbain, de densifier la ville, de protéger l'agriculture au-delà des documents d'urbanisme. Il n'y avait pas de SCoT, il n'y avait pas de PAEN, il n'y avait pas de ZAP, tout cela n'existait pas. Je ne sais pas si aujourd'hui on ferait une ZAP, comme cela a été fait en 2001, dès que cela a été publié, parce que je crois que les deux outils sont complémentaires. Le PAEN est une machine un peu impressionnante, avec droit de préemption. La ZAP quelque chose de beaucoup plus léger, qui peut être mis en place assez rapidement par une commune. Je pense que les deux ont leur place.

Ma question. Face à la société civile qu'on me dit de représenter, au pied-levé, comment avez-vous prévu d'expliquer aux gens leur intérêt d'avoir un PAEN ou une ZAP ? Parce que pour le citoyen de base qui vous écouterait dans la salle, c'est strictement incompréhensible. Incompréhensible, des empilements de structures, de trucs, de machins, etc. J'ai connu cela. La meilleure protection qu'il y aura pour l'agriculture locale, vivrière ou autre, c'est la protection des citoyens parce qu'ils la voudront.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Donc il faut leur vendre. Comment faites-vous ?

Réponse d'Eric SCHEMOUL, Conseil général des Bouches-du-Rhône :

Je vais répondre à ***Lilian VARGAS***. Juste avant, en aparté à ***Joëlle GIANNI*** sur sa remarque : un animateur n'est-ce pas beaucoup pour assurer l'animation d'un site de 300 ha ? Il se trouve que sur le conseil général des Bouches-du-Rhône, on a un site qui est à peu près à même échelle. Non, pour moi ce n'est pas beaucoup, parce que l'on est dans un contexte où l'agriculteur est très mal, il n'a plus le moral, il faut lui redonner l'espoir. Tout cela en plus de la spéculation, la communication sur le site sur un secteur qui subit énormément de pression d'urbanisation. On le verra dans les fiches actions, il y a un chantier qui est colossal à mettre en œuvre. Si ici on est dans une terre de foot, j'en sais quelque chose, chez nous on est dans une terre de rugby. Le PAEN est un essai, c'est bien de

marquer un essai, il faut ensuite le transformer. Pour le transformer, on mettra tous les moyens possibles et imaginables. Si ce doit être un animateur, si ce doivent être deux qui s'appuient sur des techniques…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : C'est tout noir le PAEN.

Réponse d'Eric SCHEMOUL :

…on les mettra. On s'appuie sur le dynamisme du conseil général et le dynamisme de la commune. Le dynamisme de la commune est justement ma deuxième question.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Les propriétaires.

Réponse de Jean-Louis CHAMBON, Maire de Canohès:

Par rapport aux propriétaires. Il faut savoir que la commune de Canohès a développé un système de communication dans sa commune qui est absolument maximal pour informer les propriétaires de l'outil PAEN, de ses avantages, de ses inconvénients. C'est vrai que cela ne satisfait pas tout le monde, parce que certains propriétaires, qui étaient en bordure d'urbanisation, avaient déjà projeté de négocier une petite constructibilité pour finir leurs jours pas dans le besoin. Ces propriétaires se sont aujourd'hui regroupés en association, qui est certes moins importante que celle que vous nous avez citée, qui est aussi moins virulente, même s'ils arrivent à se faire entendre. Il y a eu des échanges. On a aujourd'hui un contentieux, qui a été déposé sur le PAEN. On a bon espoir qu'il ne tienne pas la route, parce qu'il est truffé de petites failles. On a effectivement ce rapport de force avec une partie de la population. Dans le panel de tous les outils de communication qui ont été mis en place, il y a des réunions, des tables rondes avec des groupements de propriétaires qui avaient des problématiques communes ; il y a eu des bulletins municipaux qui expliquaient la démarche, spécifique PAEN, qui présentaient la richesse du site, présentaient la vision politique de la commune maintenant, dans dix ans, dans vingt ans.

Il y a des Canouhards qui se plaignent aujourd'hui de Canohès, qui ont 20-30 ans. Ces gens ont des enfants : que veulent-ils pour leurs enfants ? On est dans une société où l'on veut vivre à côté des grandes villes, mais en même temps on veut un cadre de vie plaisant. Il faut se servir de cet argument dans le cadre du PAEN pour dire : attention, avec un PAEN vous avez un cadre de vie et vous avez la proximité des grandes villes ; vous avez les épinards, le beurre, l'argent du beurre, même la crémière. Après, on a les réunions publiques, qui peuvent être difficiles. Il faut tenir bon. Quand on a les arguments, les gens ne sont pas dupes. Si aux gens qui sont convaincus ou qui doutent à un moment, on apporte les éléments techniques nécessaires, même si une poignée de l'assistance râle, en tout cas chez nous, ils ont très vite bien fait la part des choses. Je ne pense pas trop m'avancer en disant que la majorité des gens de Canohès est à fond derrière le projet.

M. […] : Deux secondes pour vous dire que la meilleure réponse que l'on a eue, c'est lors de l'enquête publique : plus de 200 personnes sont venues dire qu'elles approuvaient la mise en place du PAEN ; deux sont venues dire qu'elles n'étaient pas d'accord. Ensuite, on a gagné.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Les agriculteurs bougent-ils encore ou faut-il aller les voir chez eux ?

Réponse de Raymond PITIOT, Agriculteur et conseiller municipal dans la Loire :

Les agriculteurs ont bougé. Ils ont été écrire sur l'enquête publique qu'ils étaient pour. Je reviens sur notre commune, on a pris quelques cas à part pour bien leur expliquer, le maire principalement. Comme l'a dit ***Michel JABRIN***, il y avait une charte. Quand on a une limite franche, une ligne directrice, on ne peut pas être contre. Plus ou moins. On peut toujours la contourner, mais quand on peut l'expliquer c'est plus facile.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Michel JABRIN*** veut donner un complément, ou ***Céline GAUDEC***.

Réponse de Céline GAUDEC, Ancienne chef de projet PAEN de la vallée du Gier :

C'était surtout sur la question sur les propriétaires fonciers. On a décidé en amont de la concertation de ne pas les rencontrer. Et puis ce n'était pas possible, c'est vrai. On a décidé que l'enquête publique serait le moment où les propriétaires fonciers pourraient donner leur avis. Je vais compléter un peu ce qu'a dit ***Raymond PITIOT***. On a attiré les agriculteurs ; ils sont venus à 80 % en réunion, des réunions par commune. Ils venaient très nombreux. Il n'y en avait pas trop, il y en avait assez. Je suis allée voir les 74 exploitations que je pouvais aller voir. Il y en a quelques-unes que je n'ai pas pu rencontrer, que jamais je n'ai pu contacter. Cela a vraiment été la première chose à faire pour les mettre dans le projet ; ensuite, ils se sont mobilisés. Même si, comme on le sait, arrivé vers 60 ans, on est moins enclin à protéger l'agricole.

Sur la question des sous-ENS par les acteurs environnementaux, j'ai fait un gros travail de concertation avec les agriculteurs, les élus, mais aussi tous les représentants environnementaux. Cela a été un travail commun de cartographie, de mise en commun de données, pour voir où il était essentiel de faire une continuation. Tels que l'on voit aujourd'hui les PAEN sur la carte, au départ ils étaient très morcelés ; on n'avait que des petits morceaux par-ci, par-là, surtout axés sur des groupements d'exploitations, sur leur géographie. Avec les associations environnementales, on a décidé de tous les lier. Ils sont donc d'un seul bloc.

Sur le SCoT je voulais juste dire que l'on avait aussi travaillé avec la cartographie du SCoT. Les PAEN découlent aussi directement de la cartographie du SCoT.

Séquence 3. Projet et programme d'action

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci à tous. On passe à la dernière séquence, le programme d'action. J'appelle :

- ***Caroline CHAMPAILLER*** du PNR du Pilat,
- ***Stéphanie DELFOS*** de la chambre d'agriculture de la Loire,
- ***Jean-Marie PETIAU***, directeur du bureau d'études Ecosys

- ***Céline FONTÈS***, qui va commencer, de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

On va donc commencer par Velaux, en deuxième le Pilat et en troisième Canohès.

Les discutants sont :

- ***Hervé GARIN***, trésorier de Terres en Villes, agriculteur à Feyzin dans les Grandes Terres, un spécialiste de la gestion concertée de zone agricole en limite des Minguettes.
- ***Bruno JULLIEN***, urbaniste, directeur stratégie des territoires à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise et en responsabilité des SCoT, notamment celui de Nantes – Saint-Nazaire.
- ***Pascal VERDIER*** du service prospective de Rennes Métropole,
- ***Gilles MARTIN***, chef du service développement rural, mais je dois écorcher sa responsabilité, de la DRAAF Rhône-Alpes, qui représentera l'État.

Allons vite, ***Céline FONTÈS***, et on se garde un temps de débat assez important après.

Intervention de Céline FONTÈS, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

Pour vous présenter le projet et le programme d'action qui a été défini sur le PAEN de Velaux. Je voudrais d'abord dire que les bases d'un certain nombre d'actions ont émergé des échanges que l'on a pu avoir avec les acteurs locaux. Cela a ensuite été construit en relation étroite et régulière avec les partenaires institutionnels de la démarche PAEN. Le programme d'action s'articule autour de quatre axes stratégiques qui sont fortement liés aux enjeux présents sur le territoire.

- Le premier est de dynamiser l'agriculture en retissant les liens entre agriculture et ville. Puisque l'idée était de protéger l'espace agricole, mais que cela ne se fasse pas en opposition avec la ville, mais plutôt en essayant d'avoir le plus de liens possible.
- Le deuxième axe est de faire participer l'agriculture à la prévention des risques naturels. On l'a vu, on est en bordure d'un massif qui est soumis à un risque incendie très fort, donc notamment en termes de prévention du risque incendie, l'agriculture a un rôle tout à fait important à jouer.
- Le troisième axe est de promouvoir une agriculture de terroir garante du paysage provençal de Velaux. Vous le voyez en fond sur la photo, on a un paysage remarquable.
- Le dernier axe est de promouvoir des productions agricoles de qualité, respectueuses de l'environnement.

Je vais rapidement détailler les principales actions…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Essayez de le faire rapidement, parce que l'on est un peu en retard, que l'on puisse laisser du temps au débat.

Céline FONTÈS :

…qui se rattachent à ces quatre axes. Le premier, par rapport aux liens entre ville et agriculture, est de pouvoir élargir l'offre de produits agricoles en vente directe et/ou en circuit court. Sachant qu'en milieu périurbain, on peut avoir comme atout une population importante

à proximité, cela constitue un atout pour tout ce qui est vente directe. C'est notamment la mise à l'irrigation de la zone, qui est actuellement une zone non irriguée. Ceci est indispensable si l'on veut introduire notamment des productions maraîchères. Ceci est l'une des grosses actions prévues. Parallèlement, suite à la mise à l'irrigation, pouvoir installer des unités maraîchères sur le secteur. Comme ***Éric SCHEMOUL*** l'a dit tout à l'heure, on a un secteur qui est en grande partie en friche. Le programme d'action passe donc par l'installation de nouveaux agriculteurs, en plus de ceux qui sont déjà présents sur la zone. Des actions pour faire contribuer l'agriculture à la stratégie de massif. C'est la reconquête des friches, notamment par la remise en culture de vignes et d'oliviers, qui sont des cultures plutôt favorables à la prévention du risque incendie. C'est aussi le développement du sylvopastoralisme, puisque l'on est bordure d'un massif forestier.

Préserver les zones paysagères sensibles et éviter le mitage, pour la dimension paysagère du site, en lien direct avec le PLU. L'élaboration du PLU est actuellement en cours sur la commune de Velaux. C'est pouvoir travailler sur l'élaboration d'un zonage et d'un règlement particulier qui soit en cohérence avec les objectifs du PAEN. C'est aussi une réflexion sur la maîtrise du bâti agricole nécessaire aux projets par la collectivité.

Favoriser les démarches de qualité et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. On envisage des actions notamment en termes de mise en place d'un conseil sur ces pratiques respectueuses de l'environnement, que ce soit vis-à-vis des agriculteurs déjà présents ou des candidats à l'installation et des porteurs de projets. Voilà quelques exemples d'actions…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Avez-vous terminé ?

Céline FONTÈS :

Non. J'avais une dernière diapo sur les modalités de mise en œuvre. Une convention d'intervention foncière et d'aménagement rural, cela a déjà été un petit peu évoqué, entre la commune, le département, la SAFER. Une animation technique sur trois ans, notamment en vue d'alimenter l'action foncière. C'est-à-dire qu'il y a tout un travail sur l'identification, le suivi des porteurs de projets, la sensibilisation des propriétaires fonciers, même si ce sont des choses qui ont déjà pu être mises en place en phase préliminaire. Pour assurer le suivi et accompagner la mise à l'irrigation. Puis assurer la cohérence entre les objectifs du programme d'action et l'élaboration du PLU. Initier les études nécessaires à la réalisation du programme d'action.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci. De toute façon dans le débat vous pourrez réintervenir. Pour synthétiser, vous avez d'ailleurs dans le quatre pages un certain nombre de choses sur le programme d'action. L'originalité de la démarche de Velaux me paraît de partir de l'agriculture multifonctionnelle et de voir comment elle peut à la fois jouer sur le paysage, les produits de qualité, un ensemble, portée par une chambre qui a une ouverture sur agriculture et territoire.

Deuxième, en vous demandant de tenir dans le même temps que les autres, celui de la Vallée du Gier Pilatoise, le programme.

Intervention de Stéphanie DELFOS, Chambre d'agriculture de la Loire :

Pour décrire rapidement le plan d'action sur la Vallée du Gier, il se présente surtout sous la forme d'une boite à outils, dans laquelle on va piocher en fonction des besoins et des projets que l'on va identifier sur le territoire, qui se veut cohérente avec tout un tas de programmes qui existent déjà, des politiques du conseil général, des PSADER sur le Pilat ou sur Saint-Etienne Métropole, différentes actions qui sont menées par différents partenaires. La mise en œuvre se fait via les animateurs de ces programmes déjà existants et aussi par un quart de poste d'animation pour les coordonner. Ce quart de poste a pour objectif de sensibiliser, de donner de l'information, de mobiliser les acteurs locaux, de mettre en réseaux les différents acteurs qui animent déjà des programmes existants, d'être un relais local pour informer les agriculteurs et les autres personnes intéressées par ce programme d'action, d'animer certaines actions que l'on a appelées des actions propres au PAEN, qui pour l'instant n'avaient pas encore de porteur de projet, de faire l'évaluation de ce programme, des bilans et les réajustements qui seraient nécessaires. Le financement de l'ensemble de ces actions se fait via les programmes existants et par la bonification de certaines aides allouées par le département.

Au niveau des actions concrètes du programme d'action, pour aller très vite je vais synthétiser ce qui est écrit. Au niveau agricole, il y a trois grands axes.

- Le premier axe est évidemment l'axe du foncier, avec un axe de préservation du foncier, qui est porté, par exemple, par Saint-Etienne Métropole avec la volonté de mettre en place un observatoire de veille foncière sur le territoire, un axe d'amélioration du foncier, avec par exemple le conseil général qui a une politique de subvention de petits travaux d'amélioration du foncier, que ce soit pour la reconquête de foncier embroussaillé ou de l'aménagement de point d'eau dans les parcelles, ce type d'actions.
- Le deuxième axe est un axe d'économie. On est sur un territoire avec une agriculture qui est viable économiquement et qui est très dynamique. Il se décline sur l'axe de poursuivre l'installation, qui est importante et de susciter des transmissions sur ce territoire. Un exemple, une action qui va démarrer, portée par la chambre d'agriculture et financée en partie par Saint-Etienne Métropole, un axe d'animation très important pour susciter la transmission par les agriculteurs dès l'âge de 50 ans. On est très en amont de l'âge de départ à la retraite, pour vraiment faire entrer les agriculteurs localement dans une démarche de réflexion de la transmission de leur exploitation. Le deuxième axe au niveau économie est de poursuivre la dimension du développement des circuits courts et de tout ce qui peut faire de la valeur ajoutée locale pour les exploitations. Par exemple, Saint-Etienne Métropole lance une action d'approvisionnement local de la restauration collective pour dix communes pilotes de son territoire.
- Un troisième axe de communication et de cohabitation. Il répond un peu à une question posée dans le groupe précédent, pour faire partager localement le fait que l'on soit sur un secteur périurbain et que l'on ait besoin d'avoir une agriculture dynamique pour préserver le cadre de vie.

Caroline CHAMPAILLER va continuer sur les aspects plus environnementaux du programme d'action.

Intervention de Caroline CHAMPAILLER, PNR du Pilat :

Au-delà des actions plus agricoles, il y a des actions plus environnementales ou agro-environnementales qui ont également été identifiées, notamment pour protéger la ressource en eau, lutter contre l'érosion. Vous verrez cet après-midi que l'on est sur des secteurs où il y a des problèmes d'inondation. Favoriser la biodiversité et, d'une façon un peu plus générale, améliorer la fonctionnalité des corridors biologiques. Pour cela, on a différents moyens d'intervenir, notamment sur les haies, les ripisylves, les mares. Le but étant de trouver un intérêt vraiment écologique et agricole à la fois pour ces actions. Il y a aussi des actions identifiées pour préserver le cadre de vie et les paysages, notamment avec des actions sur la gestion des abords de fermes.

Pour faire un petit bilan de ce programme d'action, rapidement dégager les avantages et les inconvénients de cette façon de fonctionner. Au niveau des avantages, c'est un programme d'actions qui est cohérent avec tout un tas d'autres actions déjà existantes. Il n'y a pas d'outils spécifiques créés pour ce PAEN, mais on s'est appuyé sur des outils et des programmes, des financements qui existaient déjà. L'avantage est aussi qu'il y a une animation locale, même si c'est un quart de poste, pour mettre en œuvre ces actions et les coordonner. C'est du coup un programme qui implique l'ensemble des acteurs locaux avec des lignes de financement qui existent déjà et un budget déjà maîtrisé.
Les inconvénients : dans ce plan d'action on n'a pas eu de chiffrage exhaustif du budget qui pourrait être nécessaire pour mettre en œuvre tout ce panel d'actions. Le budget est pour l'instant limité aux programmes qui existent déjà. Pour certaines actions qui, pour l'instant, n'entrent pas encore vraiment dans des programmes, on peut avoir quelques déséquilibres sur la mise en œuvre, notamment pour les actions environnementales, avec des difficultés par exemple pour mobiliser des mesures agro-environnementales.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci d'avoir fait cet effort. ***Jean-Marie PETIAU***.

Intervention de Jean-Marie PETIAU, Agronome urbaniste, bureau d'études Ecosys :

Il me revient de terminer les interventions dans le débat, comme ventre affamé n'a pas d'oreille, on va essayer d'aller très, très vite. Avant toute chose, j'ai envie de dire à ce stade de la discussion que si tous les territoires de France et de Navarre ne se couvrent pas de PAEN, je suis convaincu que chaque PAEN a son territoire. Cela a été dit, il ne s'agit pas d'un espace géographique et historique, mais de l'inventer, comme cela a été dit, avec les acteurs. Ecosys a répondu en équipe avec ONF et SAFER à un appel d'offres, sur un montage un peu particulier. On était le local de l'étape, mais en même temps avec une expérience de près de vingt ans sur les problématiques périurbaines. Effectivement Monsieur ***DASSONVILLE***, quand la loi est arrivée, on attendait également le train depuis un bon moment, puisque l'on savait que ce type de réponse pouvait, en partie en tout cas, être apporté aux problématiques.

Vous vous êtes excusé également de parler en tant qu'urbaniste. J'ai une double qualité également d'agronome et d'urbaniste. Je ne m'en excuserai pas, parce que l'étalement urbain, qui a été abondamment décrié, n'est pas seulement préjudiciable à l'agriculture, il l'est aussi et avant tout pour la ville. Je ne développerai pas, je pense que tout le monde a compris. Il est largement temps, encore plus que jamais, de décloisonner entre le monde des ruralistes et le monde des urbanistes.

Le système retenu, très facile, à ce stade de la discussion on a compris à peu près. Délimitation, très important notamment d'un point de vue juridique, qui s'appuie sur un territoire de la manière la plus objective possible. On a également voulu fédérer les acteurs autour de quatre enjeux. Pas une collection à la Prévert, mais vraiment une prise de conscience que le paysage d'une partie était vraiment appelé à disparaître ; c'était donc vraiment arrivé à un moment très crucial. Avec également une dimension hydraulique, je ne vais pas trop rentrer dans le détail, et une dimension récréative et sociale, portée par la commune, mais pas que. Parce que pour une commune périurbaine cette dimension évidemment s'impose et est incontournable.

Un plan de gestion quinquennal avec un programme d'action après l'enquête publique. Le programme d'action lui-même a été les grandes orientations du texte de la loi expliquées, mais ensuite développées, après le stade de l'enquête publique. Ce programme d'action s'est décliné en 26 fiches sur cinq ans.

La gouvernance a été développée par les précédents intervenants. C'est la recherche d'une cohérence. On ne peut pas prétendre aujourd'hui qu'il y avait atteinte à 100 % ; cela peut toujours être discuté. Est-ce qu'il faut mettre telle fiche avant telle autre, etc. ? On peut discuter très longtemps, mais il y a quand même une recherche de cohérence, avec des fiches très transversales, notamment les actions de communication. Je reprends la métaphore du rugby, il est évident que l'on peut faire les actions que l'on veut, mais si on ne porte pas l'essai, cela ne sert à rien.

Le foncier a été évoqué. Je suis convaincu aujourd'hui que la collectivité, si je me trompe ce sera grave, ne fera pas l'économie de se réinvestir fortement sur le foncier. Je ne parle pas que sur l'agriculture, je parle d'une manière générale. C'est important ; on est aujourd'hui arrivé à un moment crucial. Schéma classique pour le foncier, est-ce que l'on se met en veille ? Est-ce que l'on observe ? Est-ce que l'on engage une action plus soutenue ? Cela fera plaisir à Terres de Liens, on a pensé qu'il était aussi important d'essayer d'introduire cette nouvelle relation foncière entre le citoyen et son espace. On ne sait pas ce que cela va donner, ce sera peut-être un peu novateur, on verra bien. Mais peut-être, monsieur le maire, demain y aura-t-il une association de citoyens sur Canohès qui réclamera ce type de montage éventuellement. Les problématiques agricoles classiques, viticoles.

Le PAEN c'est aussi des espaces naturels et la façon de faire la conjonction entre les deux. La prade de Canohès, qui est une sorte de cuvette, est plus dévolue au pastoralisme qu'à l'agriculture. J'introduis bien la différence entre les deux. Les relations avec le foncier n'ont rien à voir entre le pasteur et l'agriculteur. Je n'irai pas plus loin. C'est intimement lié avec toutes les actions hydrauliques qui rendent inévitables la solidarité au niveau du foncier. Voilà pour la cohérence. Je suis désolé ; je suis obligé d'aller vite, mais nous sommes évidemment à votre disposition pour détailler ces 26 actions.
Elles sont bien sûr budgétées. On arrive sur cinq ans à un budget de 2 M €, pourtant on est dans une période de raréfaction des moyens publics. Le périmètre est petit, mais costaud. Quand vous comparez avec les investissements faits en milieu urbain, ce n'est pas grand-chose pour un maximum de résultats, on l'espère en tout cas, en matière de prospective agricole, de reprise en main, de nouvelles espérances pour des projets agricoles. Je crois que j'ai été…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Magnifique, comme d'habitude.

Jean-Marie PETIAU : J'ai été magnifique, comme d'habitude, merci.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Je vais demander à chacun de poser une question, en commençant par ***Gilles MARTIN***.

DISCUTANT - Gilles MARTIN, DRAAF Rhône-Alpes :

J'aurai deux questions. On a bien observé que dans les territoires, au cœur du programme d'action, il y a aussi la place de l'économie agricole comme le ferment d'une agriculture qui maintienne les territoires durablement. Potentiel agricole qui se traduit par des investissements lourds en termes d'irrigation, ce n'est pas rien, cela permet aussi de fixer ces investissements sur la terre. Vous n'avez pas du tout évoqué la dimension filière. On voit le potentiel circuit court autour de l'agglo de Métropole. Notamment au niveau viticole, est-ce qu'il y a eu un travail avec l'aval, pour aussi travailler à un potentiel agricole maintenu par rapport à des perspectives économiques qui s'inscrivent sur des filières un peu plus longues ?

La deuxième question, vous l'avez aussi abordée, Monsieur ***PETIAU***, sur l'exercice du droit de préemption. Dans les plans d'actions c'est quelque chose qui ressort. Comment cela se budgète-t-il au final ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : On fait notre petit tour puis on regroupe les réponses. ***Pascal VERDIER***.

DISCUTANT- Pascal VERDIER, Service prospective de Rennes Métropole :

Bonjour. Je commence à y voir un peu plus clair depuis que l'on est passé à la phase programme d'action. Que va-t-on en faire ? Comment on va le faire, qui, on le voyait déjà. Quand on a vu arriver les PAEN dans la Loire, on était un peu sur le questionnement : qu'est-ce que cet ovni, etc. ? Finalement, je me rends compte, quand vous présentez les actions, que le PAEN va sans doute d'abord et avant tout être un zoom, apporter une concentration des moyens d'intervention, d'animation. Les moyens classiques que l'on a par ailleurs dans les chambres, dans les départements, avec la SAFER, etc., mais que l'on va articuler et vraiment concentrer sur un territoire où l'on a une problématique particulière identifiée et partagée par un ensemble d'acteurs. Grâce à ce que vous avez avancé sur ces programmes d'action, je commence à y voir plus clair, alors qu'avant, on avait vu les procédures : comment cela se mettait en place, pour faire quoi ? Qu'est-ce que cela avait de si particulier ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Donc la question. Il ne regrette pas d'être venu, on l'a compris…

Pascal VERDIER :

Mon voisin vient de la poser. Le droit de préemption là-dedans, comme allez-vous l'utiliser ? Finalement n'est-ce qu'un accessoire parmi d'autres ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Bruno JULLIEN***.

DISCUTANT - Bruno JULLIEN, Directeur stratégie des territoires à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise:

Bonjour. Tout à l'heure on faisait référence aux projets de PAEN ; il y a des appellations différentes selon les régions. La différence entre le PAEN et le SCoT. Il y a eu des débats au conseil général de Loire Atlantique sur : est-ce que cela vaut le coup de faire un PAEN quand on a un SCoT ? Dans les travaux à Terres en Villes on préconise que le SCoT apporte une protection des espaces agricoles localisés. On se demande à ce moment-là si ce sont les mêmes outils. Je pense que d'une part le SCoT doit localiser tous les espaces agricoles du territoire, alors que le PAEN cible sur des secteurs à enjeux plus particuliers. Il y a la question du programme d'action. La planification pose la question du devenir du territoire : est-ce que ce sera urbanisé ? Est-ce que ce ne sera pas urbanisé ? Cela ne gère pas la question de : j'achète un terrain pour mettre des moutons, des chevaux ou je creuse un plan d'eau. Chez nous c'est très présent. Est-ce présent chez vous ? Est-ce qu'il y a cela dans le programme d'actions ? C'est-à-dire…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Les autres usages des espaces agricoles naturels.

Bruno JULLIEN :

…la notion des usages. Deuxièmement, sur la multifonctionnalité, on a rappelé que la terre agricole est un territoire multifonctionnel. La fonction paysagère est importante. C'est un patrimoine qu'il ne faut pas perdre. Quelles sont les démarches que vous avez menées pour arriver à ce PAEN, peut-être à sa délimitation ? Est-ce qu'il y a une approche paysagère forte et compréhensible par tous ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Hervé GARIN***.

DISCUTANT - Hervé GARIN, trésorier de Terres en Villes, Agriculteur à Feyzin :

Bonjour. Je regardais cela avec un peu de recul. Je prenais l'outil comme un outil à finaliser maison. Si j'écoute les uns et les autres, chacun a un peu fait ce qu'il voulait. C'est sa boite à outils personnelle. On a ensuite des choix dans les fiches multiples, souvent illisibles, c'est ce qu'il en est ressorti. Excusez-moi de le reprendre. J'ai noté quelques fiches intéressantes, la préservation du foncier et la transmission. J'ai trouvé intéressant d'anticiper un problème. On est en train de travailler sur des zones agricoles historiquement, parce que comme on ne sait pas où on va, autant regarder d'où on vient. Ce sont des zones où il y a de l'agriculture et il faut pérenniser cette agriculture. Ma première question serait, le choix de l'outil orienté vers une agriculture multifonctionnelle est une bonne idée. Je trouve que souvent les collectivités sont très axées environnemental, répondant aux besoins des collectivités, clairement. Est-ce que c'est quelque chose qui va être accepté par les usagers agricoles de ces secteurs ? Quid en cas de PAEN de toute la construction. À aucun moment on a abordé ces problèmes, les aménagements, les bâtiments, les serres ; on a parlé des réseaux d'irrigation, mais on ne sait pas jusqu'où on peut aller : est-ce que l'on sanctuarise le site ?

Pour avoir participé à de nombreuses réunions avec le conseil général du Rhône, qui nous a accompagnés dans la démarche PAEN, on a aussi des demandes différentes qui émanent plus de la société, qui concernent des aménagements de plan d'eau, de relais pédestre, voire de chasse. On a eu des constructions pour les parcs de loisirs en zone agricole, dans

le cadre des PAEN. Comme quoi les différents acteurs n'ont pas la même vision des choses. Clairement, quand on ne sait pas où on va, je dis : regardons déjà d'où l'on vient, si on veut préserver ce qui existe et favoriser la transmission. Parce qu'on est aujourd'hui en France dans une agriculture familiale, même s'il y a de nouveaux entrants, c'est quand même la base de l'existant. Avec une disparition de plus en plus importante des familles agricoles, il va falloir, dans ces secteurs PAEN préserver l'existant.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Je synthétise pour les réponses. Deux questions sur l'économie agricole en quelque sorte. Est-ce que le PAEN contribue à l'agriculture multifonctionnelle, de circuits de proximité, ou est-ce que l'on tient compte des filières ? Deuxième question, comme on est multifonctionnel, multiusage, est-ce que l'on prend l'aspect agricole, ou est-ce que l'aspect demandes urbaines récréatives prend le dessus et l'agriculture est plutôt au service du paysage, de la récréation ou de l'environnement ? Je vous propose de répondre ensuite à la question de l'utilisation du droit de préemption. Ne pas oublier la question sur le paysage là-dedans, parce qu'il est intervenu dans le projet. Voilà ce qui vous avait été posé comme questions. Qui veut répondre ?

Réponse de Stéphanie DELFOS, Chambre d'agriculture de la Loire:

Les filles vont commencer. Je vais répondre sur deux questions, la question de l'aspect filières et circuits courts. Il faut savoir que sur le PAEN du Gier, ça n'a pas été dit au début par le conseil général, un pré-requis pour la sélection de la zone était d'avoir une zone où l'agriculture soit vivante et dynamique. On a sur le secteur des agriculteurs qui sont nombreux. Certes, on a l'aspect circuits courts, diversification, mais on a surtout des exploitations qui vivent parce que ce sont des élevages laitiers dans des filières longues. C'est un aspect qui n'a pas du tout été oublié, qui fait partie de l'identité de l'agriculture locale. Dans le plan d'action on est parti des moyens sur lesquels on avait des moyens d'agir. Les moyens d'agir des collectivités locales et des structures locales sont essentiellement sur l'aspect circuits courts. Ce qui fait que c'est ce qui se retrouve mis en avant dans le programme d'action mais qui n'occulte pas le fait que l'on ait besoin d'une pérennité des filières pour pérenniser les exploitations agricoles du secteur.

Sur la question de la préemption, je ne répondrai pas, parce que je pense que c'est plutôt aux élus localement d'expliquer comment ils la mettront en place.

Je répondrai par contre sur le dernier aspect, quel impact sur la rédaction, sur les contraintes qui allaient être mises sur les zonages, c'était un peu la question. La chambre d'agriculture est très vigilante sur la manière dont les zonages issus du PAEN impacteront et quelles contraintes pourront être exercées sur l'activité agricole. Tout n'est pas encore finalisé, mais nos élus sont très vigilants sur ces aspects.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : D'accord. Madame ***FONTÈS***

Réponse de Céline FONTÈS, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

Pour continuer sur cette question du zonage et de la constructibilité de la zone agricole dans le PAEN. C'est d'ailleurs un petit peu en lien avec une approche paysagère, puisque l'on est parti de la multifonctionnalité de l'agriculture. On a eu une approche paysagère au moment de l'étude de faisabilité du PAEN. Il se trouve qu'il y a une cohérence du paysage du

périmètre retenu. On a aussi travaillé sur des endroits, qu'il faut totalement protéger pour des questions paysagères, mais aussi pour des questions de préservation du terroir nécessaire aux productions agricoles. Ce sont deux aspects dans la préservation de la zone agricole. Des endroits où il n'y aura, a priori, aucune construction, et d'autres endroits qui pourront accueillir les constructions nécessaires aux projets agricoles. Puisqu'il n'est pas question de sanctuariser et d'empêcher toute évolution de l'agriculture, sinon on aura échoué dans l'objectif que l'on s'est fixé. Il y a donc des endroits délimités où l'on sait que l'on aura des possibilités pour accueillir le bâti. Par contre c'est en lien avec l'activité agricole, ce n'est pas permettre du bâti pour des activités récréatives.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : ***Jean-Marie PETIAU.***

Réponse de Jean-Marie PETIAU, Agronome urbaniste, bureau d'études Ecosys :

Effectivement, pour la filière je crois que vous avez très bien répondu ; ce n'est pas la peine d'y revenir. On ne peut pas faire d'agriculture sans obérer la filière, c'est évident ; cela a été au cœur du sujet également.

Pour le paysage, cela a été dit aussi, le paysage est incontournable, parce que, tant pis pour les paysagistes que je choquerai, c'est un outil d'analyse, c'est un outil fédérateur, de médiation. Tous, les uns comme les autres, que l'on soit élu, que l'on soit technicien, que l'on soit citoyen, c'est forcément la façon dont on projette notre avenir qui se voit. On est dans l'utilisation paysagère. On se projette ainsi ; on aurait tort de s'en priver.

La réponse entre PAEN et SCoT est aussi intéressante. Pour moi, le SCoT est un outil de planification comme le PLU à son échelle. Le PAEN est l'outil opérationnel, comme les projets d'aménagement, ex-projets de lotissement en fin de compte. On passe vraiment dans l'opérationnel. Cela a aussi été au cœur du sujet. Il y a une articulation étroite avec le PADD, en gestation encore, du SCoT. Mais on est à une échelle opérationnelle. C'est intéressant. C'est vraiment là où se joue l'articulation.

Pour le foncier, cela été pour moi vraiment une révélation et une découverte aussi importante. Cela n'a pas été une finalité. Cela a été dit plusieurs fois dans les fiches. On ne va pas préempter pour le plaisir de préempter, c'est clair. Cela a vraiment été le révélateur autour de la problématique du foncier, se concentrer sur toutes nos futures relations avec l'espace et avec la propriété. On est arrivé par degré. D'abord on observe ; on essaye d'observer le marché, ce que l'on peut faire en termes de préemption, comme on le fait dans le droit de préemption urbain. Est-ce que l'on acquiert ? Est-ce que l'on n'acquiert pas, selon les opportunités ? On s'est aperçu qu'il faudrait peut-être acquérir presque systématiquement. C'est un signal d'alarme qui a été largement entendu ; je repense aux réunions publiques avec les propriétaires. C'est déjà important en cela. Après, cela a été un peu plus ciblé. Il y a des endroits stratégiques où il faut vraiment acquérir le foncier, notamment ce que l'on a appelé la préemption ciblée, pour mener à bien l'entretien et les investissements sur les ouvrages hydrauliques. Cela vaut pour les chemins, cela vaut pour un certain nombre d'espaces, de terrains qui sont à vocation stratégique, puisque l'on a également parlé de la multiplication des usages. Je ne désespère pas à penser qu'à un moment ou à un autre on arrivera, non pas à un remembrement, c'est un mot que je proscris, parce que l'on efface le parcellaire et on le reconstruit, non, mais à restructurer le foncier ou

à faire des échanges, vraiment passer à une restructuration plus importante. Et pourquoi pas, j'y reviens encore, Terres de Liens, arriver à une nouvelle relation citoyenne avec le foncier. Peut-être que l'on en parlera dans dix ans, peut-être plus tôt, je n'en sais rien. Il ne faut pas oublier, pour revenir à l'agriculture et à sa dimension économique, autant je suis sensible à toutes les externalités de l'agriculture, paysage, écologie, on en a reparlé hier avec toutes les réserves que l'on veut, autant l'agriculture sans économie n'a pour moi pas de sens. Le paysage qui serait bâti à partir de là n'aurait pas de sens. Ce n'est donc pas seulement pour faire joli que l'on s'intéresse à un paysage au travers des PAEN, etc. Je pense que c'est aussi du domaine de notre sécurité alimentaire à venir.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Merci. Cinq questions dans la salle, qui n'auraient pas encore été posées. Qui veut intervenir ? ***Pascal TOQUERT*** de Cap l'Orient. Une question courte s'il vous plaît, afin qu'***Alain DASSONVILLE*** puisse clôturer élégamment ce séminaire.

DISCUTANT - Pascal TOQUERT, Cap l'Orient :

Une question très longue, sur la genèse de la décision politique. On sent dans chaque exemple que la volonté politique est forte. Le contexte départemental est très favorable parce qu'il y a une initiation du conseil général ; c'est plus facile au niveau local de s'engager quand on a en couverture la décision de s'engager au niveau départemental. Quand on est vraiment en amont des choses, j'aimerais un avis sur la façon d'aborder les choses…

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Sensibiliser.

Pascal TOQUERT :

Sur la sensibilisation de l'élu. On a bien entendu que pas de PAEN si pas de volonté politique du maire. Comment présenter les choses ? Est-ce que l'on présente d'abord l'outil ? C'est-à-dire que d'entrée de jeu on parle PAEN. On dit : on vous propose de faire un PAEN. Auquel cas on risque tout de suite d'avoir par rapport à la prescription, ou alors est-ce que l'on dit d'abord : sur votre territoire, il y a des problèmes de pérennité, et finalement on aborde le PAEN dans un second temps, et c'est un outil parmi d'autres ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Ok, une vraie bonne question. ***Bruno CHABERT*** souhaite poser une question.

Bruno CHABERT, conseil général de l'Hérault :

On n'a pas encore parlé de l'usage du cahier des charges, que permet le décret. Est-ce que quelqu'un d'entre vous l'a déjà rédigé et proposé ? Et pour quoi faire.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Cahier des charges, d'accord. Une troisième question. Tout au fond, ***Dominique BARRAUD*** de Nantes Métropole.

Dominique BARRAUD, Nantes Métropole :

Je voulais revenir un instant sur la question du foncier, qui est certainement un point commun entre nos agricultures périurbaines. On a évoqué la préemption. Est-ce qu'il y a des exemples, des réflexions pour aller plus loin, pour inciter fortement et pourquoi pas

contraindre des propriétaires, dans les secteurs prioritaires à vraiment devoir mettre en culture, en exploitation ?

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Mise en culture, d'accord. Encore deux questions. Monsieur, devant, je vous laisserai vous présenter.

Bernard ROCHE, Conseiller municipal chargé de l'agriculture à Saint-Chamond :

Je suis conseiller à l'agriculture sur Saint-Chamond. On a fait des choix puisque 175 ha sont aujourd'hui dévolus à l'agriculture. Dans la Loire, quelle agriculture veut-on ? On a des demandes de maraîchage ; on n'a pas de terrains. On sait qu'il y a du lait à foison ; on ne sait plus quoi en faire. C'est la vraie question que je me pose.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Dernière question. Une candidate tout au fond

Virginie MINQUEF, Conseillère communautaire déléguée à l'agriculture au Pays d'Aubagne, agricultrice :

On a aussi cette réflexion par rapport à la zone PAEN. Parce que nous avons aussi une charte qui a maintenant une vingtaine d'années. On s'aperçoit que l'on a encore de la rétention foncière et une difficulté à avoir accès au foncier. Je voudrais savoir si vous avez des chiffres par rapport aux autres PAEN, si vous avez eu de terrains qui se sont libérés et ont été rendus accessibles aux agriculteurs, soit en location, soit en vente. Les effets de cette zone.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : D'accord. Trois grandes catégories de questions. Je commence par la première volonté politique, comment sensibiliser les élus, équipes projets, etc. Deuxième, une série de questions sur le foncier, sur la contrainte, sur le cahier des charges, sur comment aller plus loin en matière foncière. La question, pas facile, finale, le type d'agriculture, est-ce qu'au-delà du discours, dire filières longues, circuits courts est vraiment réaliste ou est-ce qu'il y a un choix à faire ? Comment cela se passe ? Est-ce que l'une l'emporte sur l'autre ?

Qui veut commencer à répondre sur comment sensibiliser les élus ? Ce peuvent être des gens qui sont intervenus ce matin, les maires y compris. Comment arriver à convaincre un élu de l'intérêt du projet ?

Réponse de Mme […] : Je ne suis pas forcément très bien placée pour répondre sur la volonté politique. Sur l'historique de ce qui s'est fait chez nous, je pense que ce n'est pas venu de manière frontale. Cela vient d'une problématique importante au niveau du foncier sur le département, qui est ancienne, qui a abouti notamment à la validation d'un SCoT sur le Sud du département. Comme ils vous l'ont très bien montré dans la première séquence, c'est arrivé au bon moment. Il ne me semble pas que la volonté soit venue frontalement de faire un PAEN. À un moment donné le PAEN était un bon outil sur ce secteur. Une partie des acteurs l'a porté et a convaincu les élus locaux d'y aller avec eux.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Le territoire était mûr en quelque sorte. Mais lorsque le territoire n'est pas mûr, ne fait-on rien ?

Bernard ROCHE :

Quand le territoire n'est pas mûr, il faut attendre.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Comment mûrit-il ?

Réponse de Jean-Marie PETIAU :

On a attendu pendant un petit moment. Il y a un moment crucial, un élu qui arrive avec de nouvelles idées, un dynamisme nouveau et qui entraîne la machine. Il y a une conjonction, une convergence d'intérêts à un moment, au sens noble du terme, qui fait que la mayonnaise prend. C'est magique. Cela peut démarrer à un moment. Sensibiliser un élu est difficile, parce que, on l'a largement expliqué, il est pris en tenaille. Pour avoir vu les réunions publiques sur Canohès, il faut tenir tête aux opposants.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Il sera difficile d'expliquer cette réponse à Bruxelles.

Réponse de M. ? :

Par rapport à ce que vient de dire ***Jean-Marie PETIAU***, il y a autre chose. On s'est tout à l'heure posé la question de la pertinence de surface d'un PAEN. Sur l'exemple de Canohès, on est parti sur une commune, sur un petit périmètre. Ce n'est finalement pas si mal, justement quand le territoire n'est pas mûr, parce que de ce petit périmètre on fait un véritable laboratoire. On a plus de chances de faire très vite aboutir des actions concrètes, qui feront ensuite effet boule de neige. Les Pyrénées Orientales sont un petit village. Le bouche à oreille fonctionne très bien. Aujourd'hui, un tas de communes se pose la question : qu'est-ce que fait le collègue de Canohès ? Il commence à y avoir des bruits de couloir. Ils commencent à réfléchir : si dans mon territoire je mettais en place un PAEN, auprès de qui faut-il que je me renseigne ? On commence à relayer ces échos au conseil général pour qu'il commence à se positionner. Cela fonctionne.

Réponse de M. […] :

Un élément de réponse court à la question de ***Gilles MARTIN*** des services de l'État, de la DRAAF Rhône-Alpes. On est passé d'une PAC sur le premier pilier où les investissements des agriculteurs étaient garantis par une politique de prix, avec des prix garantis. Aujourd'hui, la PAC a été libéralisée, on a donc des marchés qui sont instables. Les agriculteurs, pas forcément les agriculteurs catalans, issus du département ou français, ont besoin pour investir, un peu comme on vient s'installer dans une zone d'activités, d'avoir des garanties sur leur investissement qui est aujourd'hui sur le foncier. Puisqu'il y a une politique de prix qui est libéralisée.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : On continue un peu. Un petit mot sur la remise en culture, mais très rapide.

Réponse de M. […] :

Remise en culture. J'avais l'expérience d'une zone agricole de 250 ha dont 110 en friches. En quelques années, sur les 110 ha de friches, 80 et quelques ont été remis en culture. Pourquoi ? D'abord de l'intermédiation avec les gens, puis l'application systématique de l'article L 125 du Code rural : toute personne physique ou morale peut demander à Monsieur le Préfet la remise en culture d'autorité de toute terre non exploitée depuis deux ans. La

commune et son association ont systématique assigné tous ceux qui ne voulaient pas remettre en culture, qui ne voulaient pas louer ou qui ne voulaient pas vendre.

Réponse de Jean-Marie PETIAU :

Sur le foncier, brièvement, je crois aussi qu'il faut observer l'évolution dans le temps des mentalités. Je vais répondre par une anecdote. Sur la prade de Canohès, on a un éleveur qui démarchait la commune pour savoir s'il pouvait vendre ses terres. Aujourd'hui, il pense sérieusement installer son fils. Il a basculé. Il a entendu le signal. Je pense que de ce point de vue le droit de préemption est important. Il a déjà été mis en œuvre pour éviter les dérives vers la cabanisation, vers d'autres usages et pour renforcer ce signal. Aller jusqu'au droit de préemption serait, je le dis comme je le sens, un aveu d'échec, parce que cela veut dire que l'on n'aura pas été suffisamment fort sur le projet pour entraîner une dynamique. D'autant qu'en amont, de toute façon, les protections réglementaires existent ; il n'y a pas de possibilité de construire, point.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Est-ce dans vos trois PAEN on a essayé de jouer sur le cahier des charges ?

Jean-Marie PETIAU :

Je n'ai pas vraiment compris ce qui était demandé sur le cahier des charges.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Lorsqu'il y avait propriété, on pouvait avoir la contractualisation avec l'agriculteur vers un cahier des charges qui soit conforme aux orientations de gestion, que ce soient des problèmes d'environnement ou des problèmes de paysages, etc.

Mme […] :

Cela fait partie de la convention tripartite entre la commune, le conseil général et …

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Vous êtes les seuls à avoir fait la convention, si j'ai bien compris, entre département, SAFER et commune.

Réponse de Mme […] :

Le cahier des charges est annexé à cette convention. Il est prévu, à chaque fois qu'il y aura soit une rétrocession, soit une location, quelle que soit la façon dont ce soit mis à disposition de l'agriculteur ou acquis par l'agriculteur, qu'il y ait un cahier des charges pour que l'usage qui est fait de la parcelle soit conforme avec les objectifs du programme d'actions.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Dernière question. Je passerai ensuite la parole à ***Alain DASSONVILLE*** et ***Gérard SEIGLE-VATTE*** clôturera au nom de Terres en Villes. Dernière question, le type d'agriculture, au-delà des discours consensuels, aura-t-on vraiment les deux types d'agricultures ? Entre agriculture circuits de proximité, agriculture filières, agriculture écologiquement intensive ou conventionnelle, comme voyez-vous l'affaire ?

Réponse de Stéphanie DELFOS :

J'aimerais bien que des agriculteurs répondent à cette question. Le point de vue de la chambre d'agriculture de la Loire est que l'on ne choisit pas l'agriculture qui est sur les territoires. Ce sont les agriculteurs qui font la culture qui est présente. On peut essayer d'influer un petit peu, d'orienter dans certains sens. Mais ce sont bien les hommes présents localement qui font l'agriculture. Si, sur le département de la Loire on est un département historiquement d'élevage, on a un quart des exploitations du département qui font de la transformation et font de la vente directe. On a un infime pourcentage d'exploitations qui ne vit que par la vente directe. La grande majorité des exploitations qui fait de la vente directe le fait parce qu'il y a une grande partie du chiffre d'affaires de l'exploitation qui est assuré par du lait qui part en filière longue. Vouloir opposer ou séparer les deux types d'agricultures est à mon avis une erreur.

MODERATEUR - Serge BONNEFOY : Si vous voulez bien, ***Alain DASSONVILLE*** va clôturer juste avant ***Gérard SEIGLE-VATTE*** pour Terres en Villes. Il vient de me dire qu'il le fera assez rapidement, parce qu'il reviendra cet après-midi en fin de journée.

CONCLUSION

Conclusion de M. DASSONVILLE, Ingénieur Général du GREF :

Je vais faire plus court que ***TOQUERT***. Je ne voudrais insister que sur un point à ce stade. En relisant l'article du décret, qui en dit un petit peu plus sur le programme d'action. Je vais le lire, parce qu'il faut comprendre qu'en réalité si on se met dans l'optique d'exercer le droit de préemption, il faut que l'on puisse justifier de la mise en œuvre du droit de préemption. On est alors dans du juridique. C'est à mon avis là où il faut être attentif en se disant que c'est le niveau d'exigence exigé de notre part qu'il faut bien appréhender. Je relis, parce que c'est important : « Le projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains comprend un plan de délimitation et une notice qui analyse l'état initial de ces espaces – le point important arrive – et expose les motifs du choix du périmètre, notamment les bénéfices attendus de son institution sur l'agriculture, la forêt et l'environnement. »

Je me rappelle que pendant des travaux préparatoires à la loi, le Conseil d'État s'était montré extrêmement précis. Il m'avait posé des questions en me poussant dans mes retranchements, disant : est-ce que tout ceci correspond à quelque chose de très concret ? Je n'en dis pas plus.

Conclusion de Gérard SEIGLE-VATTE, Co-président de Terres en Villes côté Chambre d'agriculture :

Je vais essayer d'être aussi court que Monsieur ***DASSONVILLE***. Je crois que l'échange a été extrêmement intéressant. Je retiendrai rapidement quelques éléments.

Le premier, c'est peut-être l'occasion aujourd'hui de remettre les lettres de valeurs de l'agriculture avec la société. Parce que je pense, cela a été dit au court du matin, qu'il faut très honnêtement que l'on arrive à créer cet échange, et le PAEN peut en être l'occasion, entre le monde de l'agriculture et la société civile. Il n'y a pas de raison que l'on soit en opposition, je dirais au contraire on doit être en partenariat. Je pense qu'il ne faut surtout pas, c'est un président de chambre d'agriculture qui le dit, que l'on oppose les mesures

environnementales à la notion de production. C'est de l'histoire ancienne. Il faut aujourd'hui que l'on soit capable de mixer cela pour faire un travail important.

La deuxième chose que je voulais dire, j'ai eu un peu peur, ***Serge BONNEFOY***, au départ, parce que beaucoup de collaborateurs des collectivités et des élus des collectivités parlaient, enfin on a eu à la fin nos collaboratrices et collaborateurs des chambres d'agriculture, qui ont pu s'exprimer. Je dis cela parce que je crois beaucoup au partenariat. C'est l'essence même de Terres en Villes. Vous l'avez bien démontré, les uns, les autres, sur les territoires, ce partenariat se met en place entre les collectivités territoriales et les gens de l'agriculture, l'ensemble des organisations agricoles, qui sont représentées par les chambres d'agriculture. Je crois que c'est un élément extrêmement important pour avancer.

L'autre élément, sur lequel j'aurais un peu plus d'interrogations, est le problème de la gouvernance sur le foncier. Je le dis en tant que président de chambre d'agriculture, ce n'est pour nous pas évident de trouver toujours le vrai porteur de la gouvernance. C'est aujourd'hui un élément sensible. Tout le monde veut apporter sa pierre dans la gouvernance. Il y a donc sûrement, du côté des collectivités, quelles qu'elles soient, à réorganiser cette gouvernance de façon à ce que l'on ait des interlocuteurs plus directs et que l'on ait moins d'instances de gouvernance. Je crois qu'on le souhaite au niveau des chambres d'agriculture.

Un des derniers éléments, qui a été repris par Monsieur ***PETIAU***, est le problème entre SCoT et PAEN. Ce n'est pas évident. Je pense que le PAEN est un bon outil, j'allais dire de proximité. Mais je pense qu'il faut que nous tous, ce à quoi nous, chambres d'agriculture, sommes extrêmement sensibles, ayons des SCoT solides au niveau du territoire français. Parce que c'est aujourd'hui l'outil de débat public, d'orientation, qui fixe les enjeux. C'est un élément qu'il ne faut surtout pas laisser en disant : on va faire un PAEN, on ne va pas faire de SCoT. Non, le SCoT doit être l'élément majeur, fondateur, après ou en même temps on travaille sur le PAEN. Voilà ce que je voulais dire.

En terminant, vous avez dit que je laisse les responsables agricoles répondre, mais vous avez très bien répondu sur filières courtes et filières longues. Je dis : là-dessus arrêtons d'opposer les agriculteurs les uns autres. Il n'y a pas de filières courtes et de filières longues : il y a des complémentarités d'économie agricole sur nos territoires. Il faut que l'on soit extrêmement clair. J'en ai marre aussi, quand j'entends cela. C'est vrai qu'en Rhône-Alpes on a 40 % des jeunes agriculteurs qui s'installent le font sur des filières courtes. Mais il faut aussi que les filières courtes demain s'organisent. Si elles ne s'organisent pas, on ira à la catastrophe. Je crois donc qu'il ne faut pas que l'on mette une opposition entre les deux ; c'est vraiment une complémentarité entre les deux qu'il faut avoir.

Je tiens à m'excuser, car je ne serai pas avec vous cet après-midi. Je voulais remercie l'ensemble des participantes et des participants à nos travaux. Merci à tous de l'échange que l'on a eu. Je crois que nous sommes dans la co-construction et nous avançons tous les jours sur ce dossier des PAEN. Cela m'amène aussi à excuser mon ami co-président ***Bernard POIRIER***, qui n'est pas là aujourd'hui. À Terres en Villes on croit beaucoup aux partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire, c'est extrêmement important. Merci aussi à ceux qui ont animé les tables rondes et ceux qui les ont organisées.